

Etude d'Impact

Communes de Lignan-sur-Orb & Corneilhan
(Hérault)



Aménagement d'une centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit

“La Fenasse”



NOTICE PAYSAGÈRE  Grontmij

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FENASSE

COMMUNES DE LIGNAN-SUR-ORB ET DE CORNEILHAN (34)

AOÛT 2013

Grontmij Environnement et Infrastructures



P R É A M B U L E

A la croisée d'une approche sensible marquée par les ambiances inhérentes à chaque espace et un recensement concret d'éléments intangibles du territoire, le site projeté pour le développement d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Lignan-sur-Orb et de Corneilhan est ici détaillé au regard de son « enveloppe paysagère ». L'objectif de cette étude est de fournir un cadre de réflexion qui permettra de donner les clés d'une connaissance et d'une compréhension partagées du paysage, des enjeux qui lui sont liés par le projet de centrale photovoltaïque afin d'amorcer des propositions concrètes d'action garantant son intégrité dans un contexte contemporain.

L'observation d'un paysage utilise plusieurs disciplines qui se complètent de manière à obtenir une approche qui soit la plus rigoureuse et la plus objective possible :

- Les sciences analytiques pour l'étude des reliefs, l'hydrologie, l'urbanisme, la flore ou l'agriculture...
- L'observation de terrain, les interprétations personnelles ou sensibles...

C'est par le croisement de ces données (analytiques et sensibles) qu'a été appréhendé le paysage au sens de la convention européenne éponyme et de la loi paysage de 93. Le « Paysage » désigne à cet égard dans ce dossier une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations.

Les entités (ou unités) paysagères sont des territoires définis, délimités de façon nette ou floue et qui présentent des caractères homogènes originaux, des ambiances ou une composition propre. Ces entités composent le grand paysage.

Les ambiances paysagères présentent des rapports d'échelles plus réduits, sont totalement intégrées au grand paysage mais offrent soit des particularités soit des perceptions différentes distinguées par la juxtaposition et la répartition des composantes formant l'identité du paysage décrit précédemment.

Ont participé à l'élaboration de ce dossier:

Antoine VOGT, Paysagiste DPLG,
Daryl FLOYD, Architecte Paysagiste

SOMMAIRE

I. UN PROJET DANS LE PAYSAGE

A. LOCALISATION DU PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER	4
B. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL	5
C. ANALYSE DE LA STRUCTURE & DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES	6
D. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	8
E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL	11
F. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	17

II. LE PAYSAGE DANS LE PROJET

A. ÉVOLUTION DE L'IMPLANTION <i>un processus itératif d'optimisation</i>	19
B. PRÉSENTATION DU PRINCIPE D'ORGANISATION PAYSAGÈRE	20
C. RÉHABILITATION ET IMPLANTATION SUR L'ANCIENNE DÉCHARGE	21
D. MISE EN VALEUR DE LA DÉCOUVERTE DE LA CENTRALE SOLAIRE	22
E. PLANTATIONS ACCOMPAGNANT LES LIMITES DU PROJET	23
F. SIMULATIONS DE L'ÉTAT PROJETÉ	24
<i>Vue rapprochée aux abords du cimetière</i>	24
<i>Vue depuis la RD 19</i>	25
<i>Vue depuis le village de Corneilhan</i>	26
G. SYNTHÈSE & COÛTS DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	27

A. LOCALISATION DU PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER

Le périmètre d'étude se situe, selon l'atlas départemental des paysages, à la limite entre les deux entités paysagères, «**Les collines viticoles du Biterrois et du Piscénois**» et «**Béziers et la vallée de l'Orb**», décrites par ce document de la sorte :

UNITÉ 12. LES COLLINES VITICOLES DU BITERROIS ET DU PISCÉNOIS

« Les collines de l'arrière-pays de Béziers et de Pézenas forment la plus grande unité paysagère du département de l'Hérault. Elles se succèdent sans interruption depuis la plaine de l'Aude à l'ouest jusqu'à celle de l'Hérault à l'est, sur 50 km. Du nord au sud, elles séparent les plaines littorales Orb-Libron-Hérault des avants-monts, sur plus de 20 km.

Dans cet ensemble largement viticole, l'aire d'influence de la ville de Béziers dessine des paysages plus marqués par l'urbanisation qui font l'objet d'un chapitre particulier (unité 13).

Contournées par l'A75 et l'A9 à l'est au sud, les collines échappent aux plus grosses voies de circulation. La plupart des routes principales convergent vers Béziers dans un système rayonnant. »

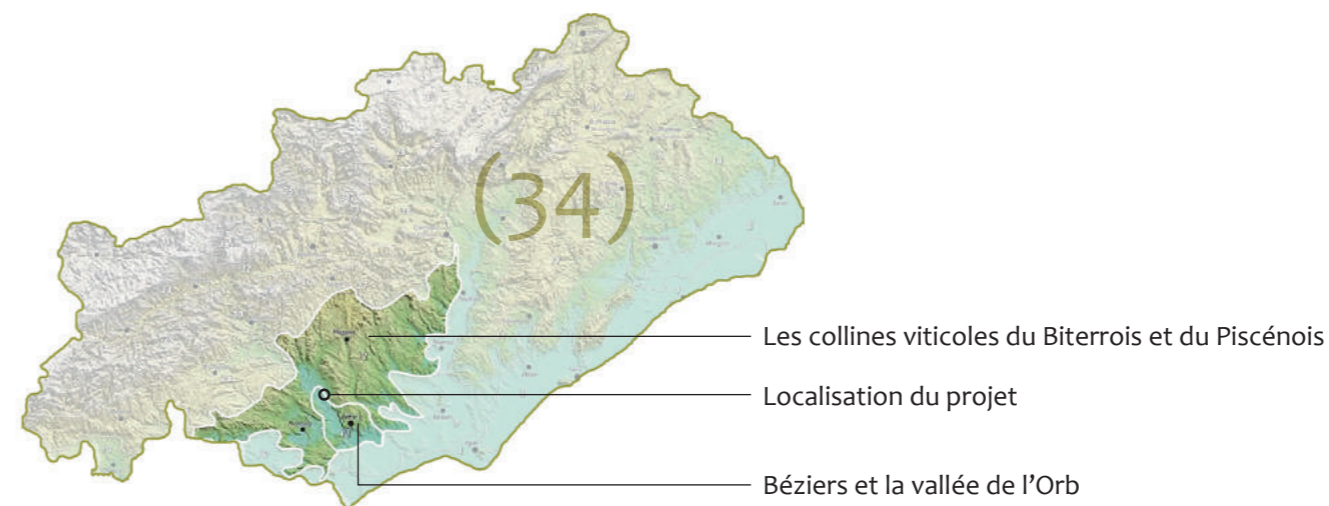
13. BÉZIERS ET LA VALLÉE DE L'ORB

« A une dizaine de kilomètres de la mer, Béziers reste une ville bien « terrienne », dominant loin à la ronde les étendues de vigne qui ont fait sa richesse. Postée spectaculairement en hauteur au-dessus de l'Orb en rive gauche, elle a considérablement gagné en surface au cours des dernières décennies, notamment vers l'est. L'ensemble constitue aujourd'hui plus qu'un site, mais bien une « unité » de paysage à l'échelle régionale, marquée par l'urbanisation et par les vues sur la ville, centrée en long autour de la vallée de l'Orb sur 13 kilomètres pour une dizaine de largeur, avant que celle-ci ne s'évase en large plaine vers la mer. »

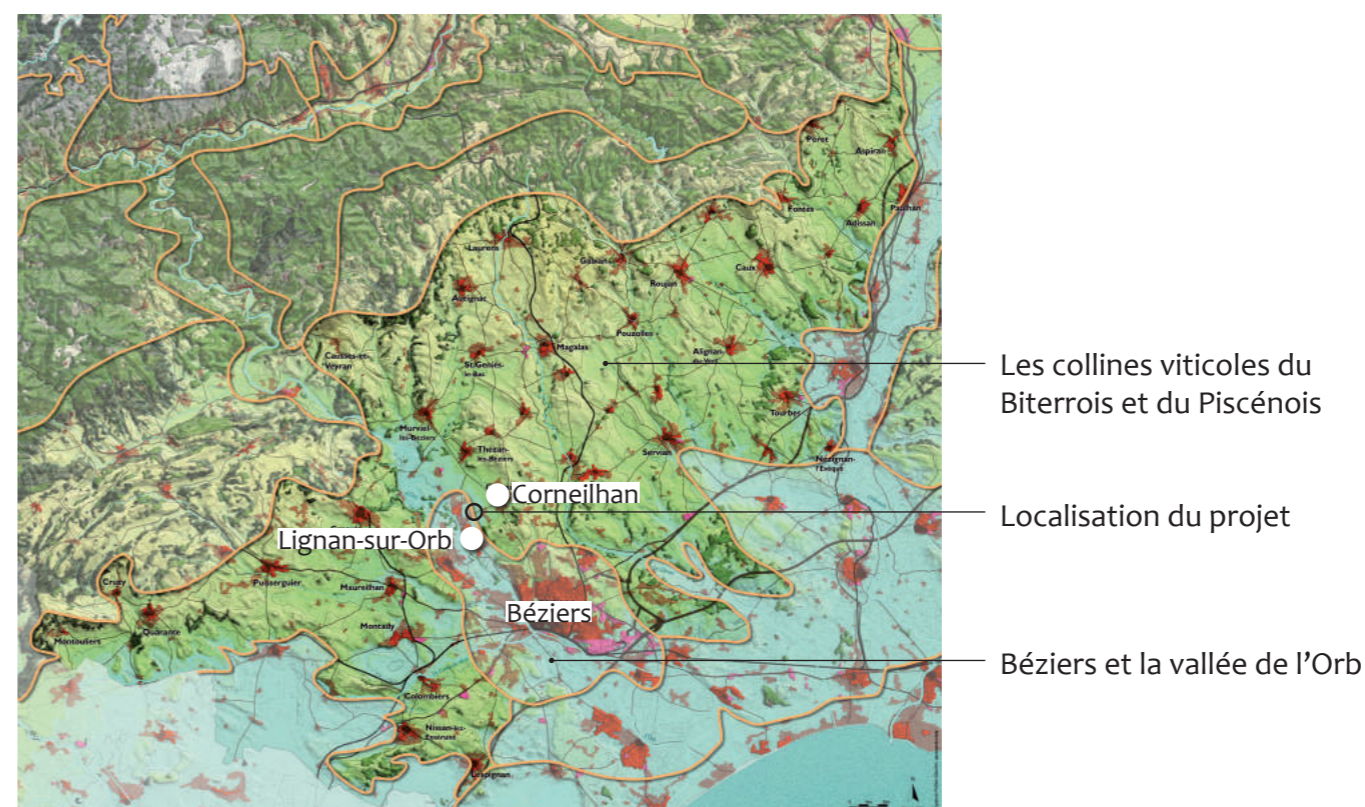
Le site du projet se trouve plus spécifiquement dans la vallée de l'Orb, en amont de la ville de Béziers, dont les enjeux sont évoqués par l'atlas :

« Resituée à une échelle large, et dans une vision à long terme, la vallée de l'Orb, raison d'être de la ville, apparaît moins comme une « frontière » de la ville historique, ou comme un « obstacle » à l'étalement de la fin du XXe siècle, que comme une nouvelle centralité potentielle de l'agglomération, progressivement en cours de constitution. L'organisation du développement urbain à ses abords, les accès, la fréquentation, les usages, la gestion des espaces inondables, les relations avec le Lirou et le Canal du Midi, deviennent des enjeux contemporains majeurs. »

(Atlas départemental des paysages, DIREN LR, 2005)

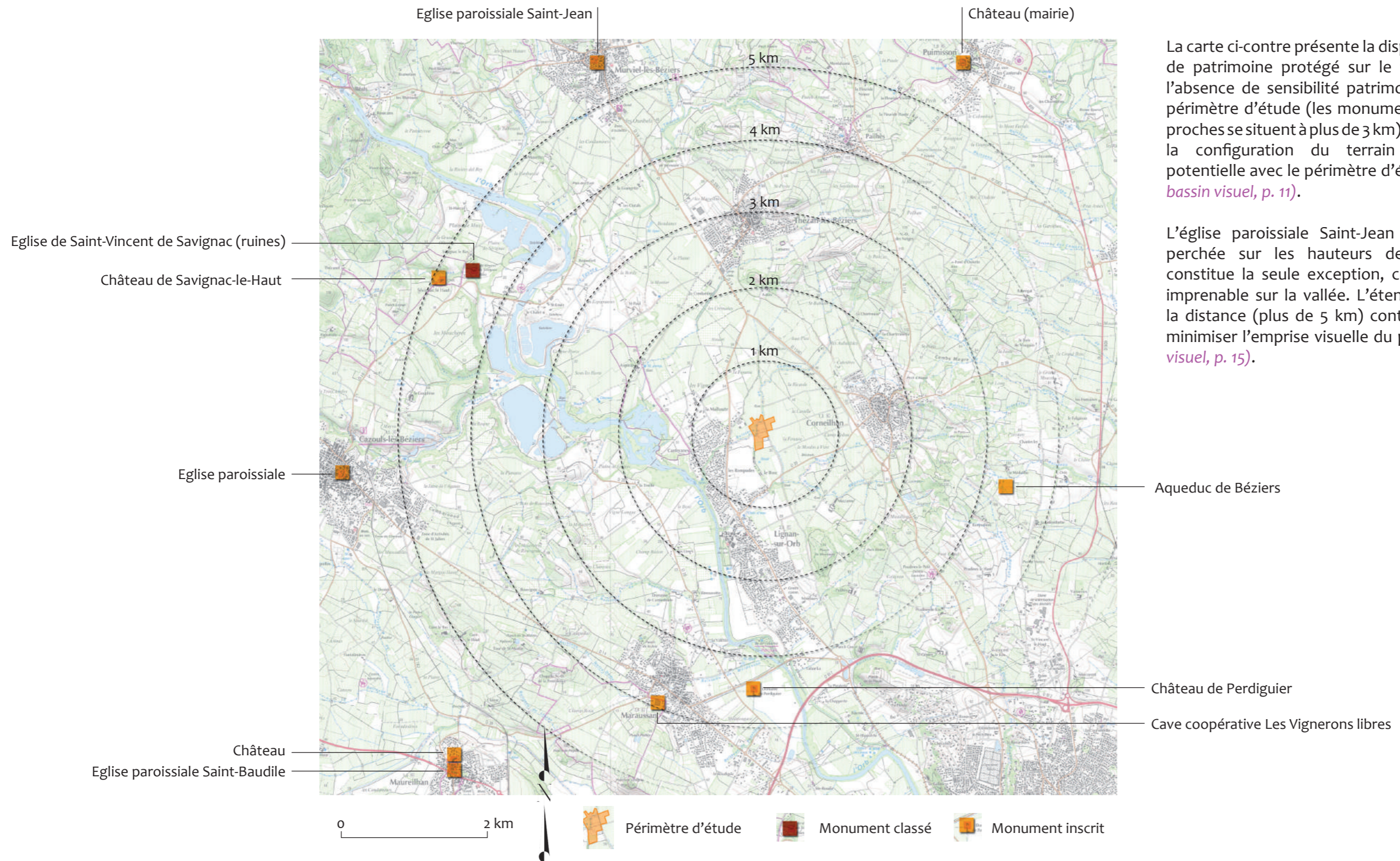


Carte de localisation du projet en fonction des entités cartographiées par l'Atlas des Paysages de l'Hérault (DIREN Languedoc-Roussillon, 2005)



Localisation du périmètre d'étude à la limite entre les unités paysagères des « collines viticoles du Biterrois et du Piscénois » et de « Béziers et la vallée de l'Orb »

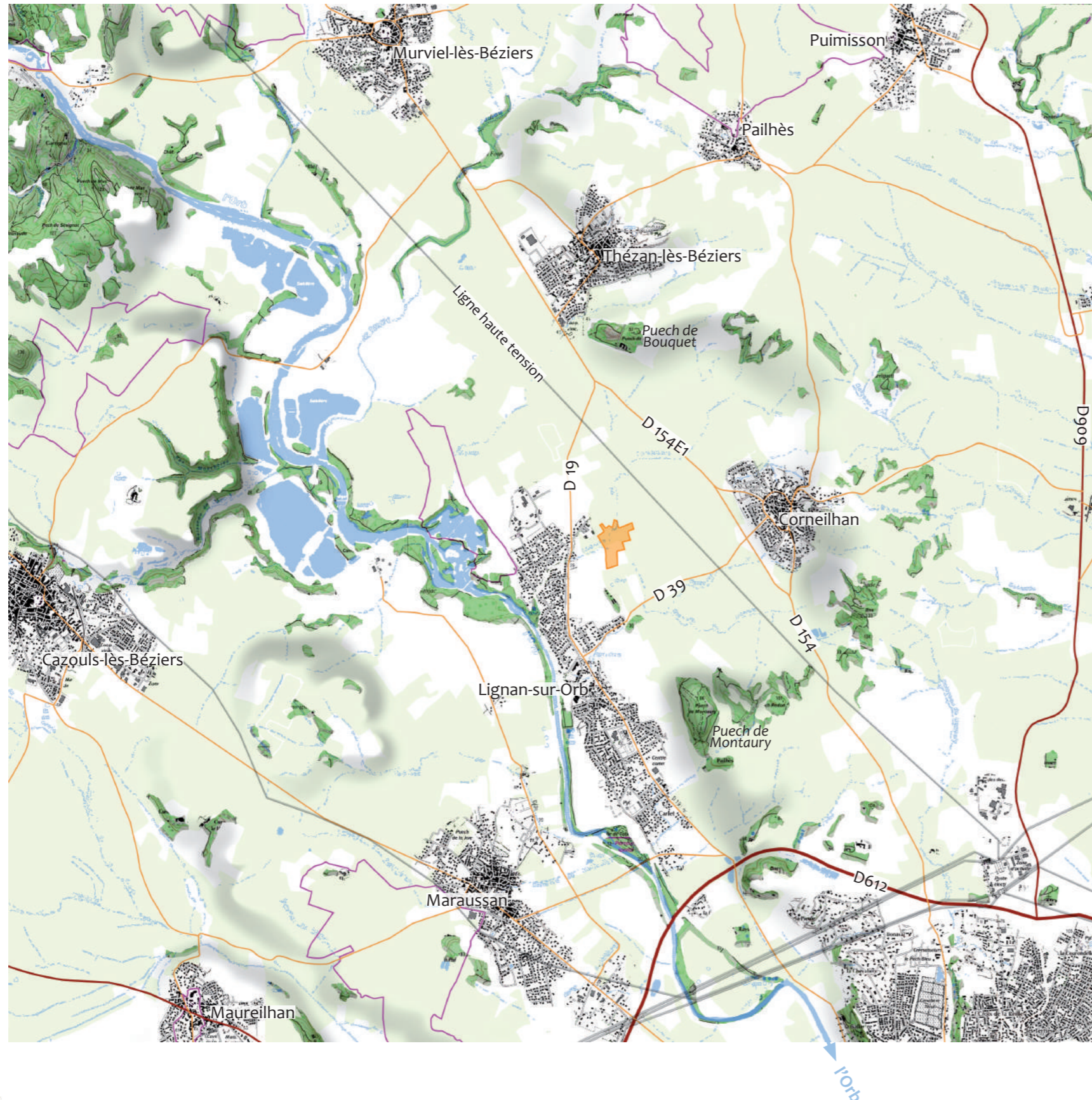
B. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL



La carte ci-contre présente la disposition des éléments de patrimoine protégé sur le territoire. Elle révèle l'absence de sensibilité patrimoniale à proximité du périmètre d'étude (les monuments protégés les plus proches se situent à plus de 3 km). Outre l'éloignement, la configuration du terrain limite l'interaction potentielle avec le périmètre d'étude (voir examen du bassin visuel, p. 11).

L'église paroissiale Saint-Jean (monument inscrit), perchée sur les hauteurs de Murviel-lès-Béziers, constitue la seule exception, commandant une vue imprenable sur la vallée. L'étendue du panorama et la distance (plus de 5 km) contribuent néanmoins à minimiser l'emprise visuelle du périmètre (voir bassin visuel, p. 15).

C. ANALYSE DE LA STRUCTURE & DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES



Le périmètre d'étude se situe dans la vallée de l'Orb au Nord-Ouest de Béziers, entre les villages de Corneilhan et de Lignan-sur-Orb. L'Orb traverse une vallée, large et peu profonde, dans une série de méandres débordant dans des plans d'eau et des zones humides, exploités à la fois par l'extraction de sablières et pour des activités de loisirs.

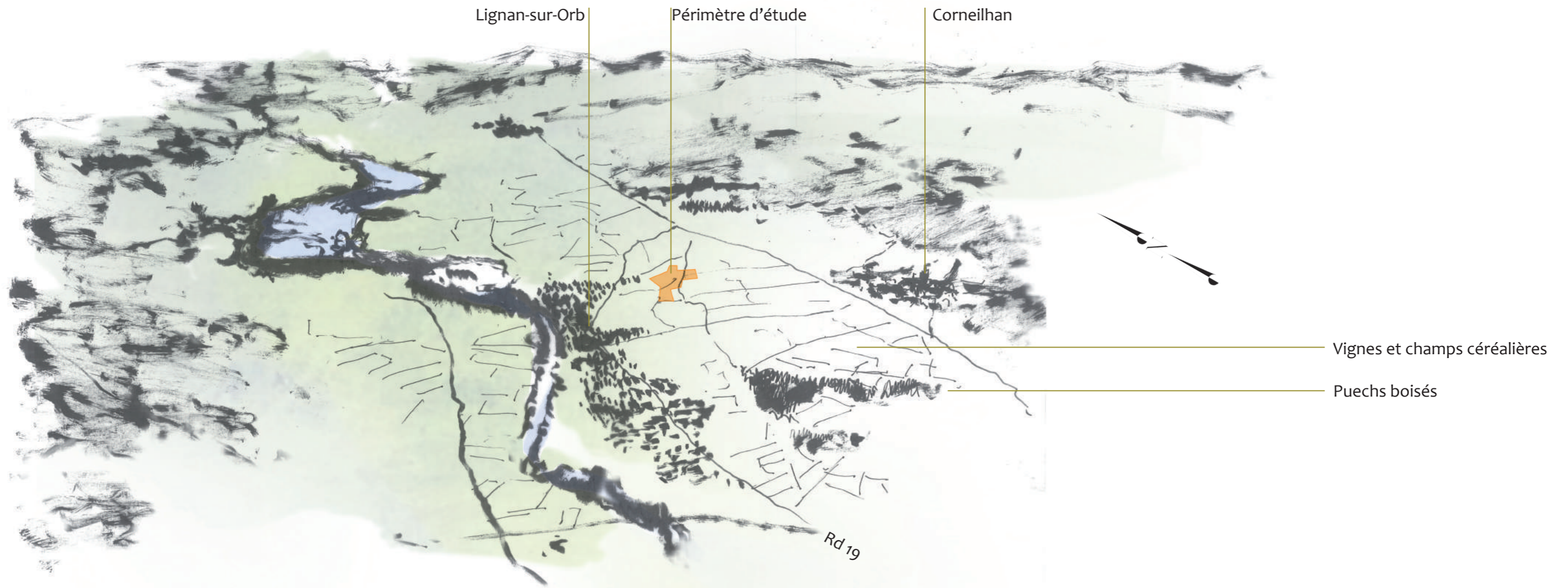


-  Périmètre d'étude
-  Boisements
-  Vigne
-  Cours d'eau
-  Urbanisation
-  Routes principales
-  Routes secondaires
-  Sentiers de promenade
-  Lignes haute tension



0 2 km

C. ANALYSE DE LA STRUCTURE & DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES



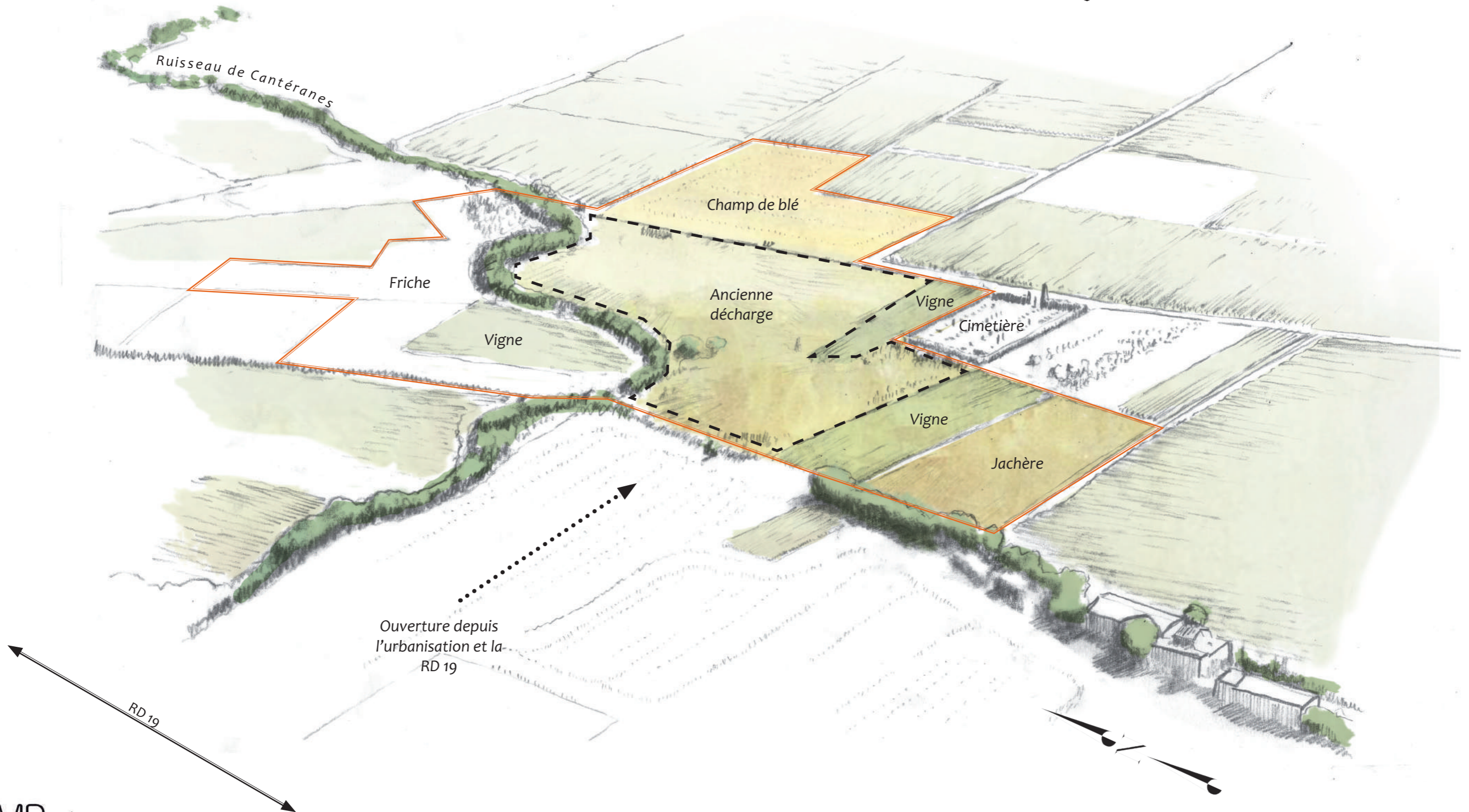
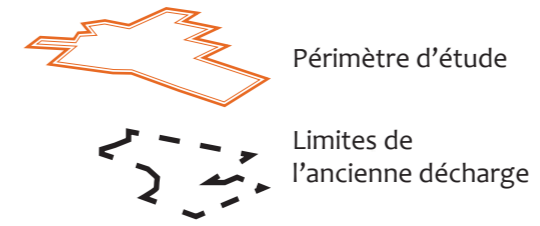
L'occupation du sol est constituée majoritairement de cultures de vignes, ponctuées par des « puechs » boisés, formant un paysage relativement ouvert, coupé par des haies de cyprès ou par la végétation accompagnant les cours d'eau.

L'urbanisation se concentre autour de quelques noyaux, situés aux croisements du réseau viaire (Pailhès, Maraussan) ou occupant des points hauts et commandant des vues panoramiques sur le territoire (Corneilhan, Murviel-lès-Béziers). Lignan-sur-Orb se distingue en s'étalant de manière linéaire le long de la RD 19.



D. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Le périmètre d'étude occupe des espaces en vigne, en friche et en culture de blé, ainsi que le site de l'ancienne décharge. Il est traversé par le ruisseau de Cantéranes accompagné de sa végétation ripicole. Le cimetière s'insère dans l'angle Sud-Est du périmètre.





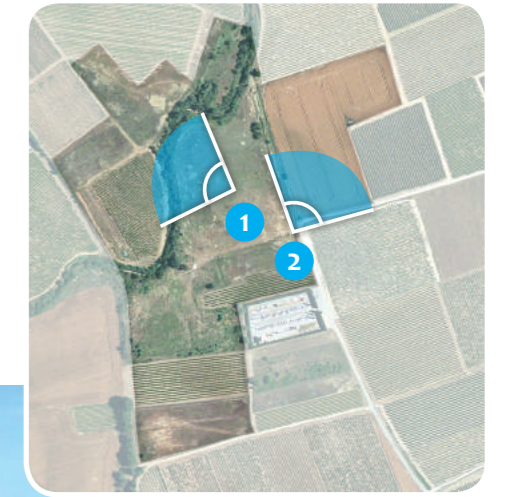
Photos aériennes illustrant l'évolution du périmètre d'étude. La réhabilitation de la décharge constitue le changement principal. Sur site, sa forme bombée révèle encore la nature du terrain sous la surface.

Panneau d'information prévenant de la réhabilitation de la décharge et interdisant les « décharges sauvage ».



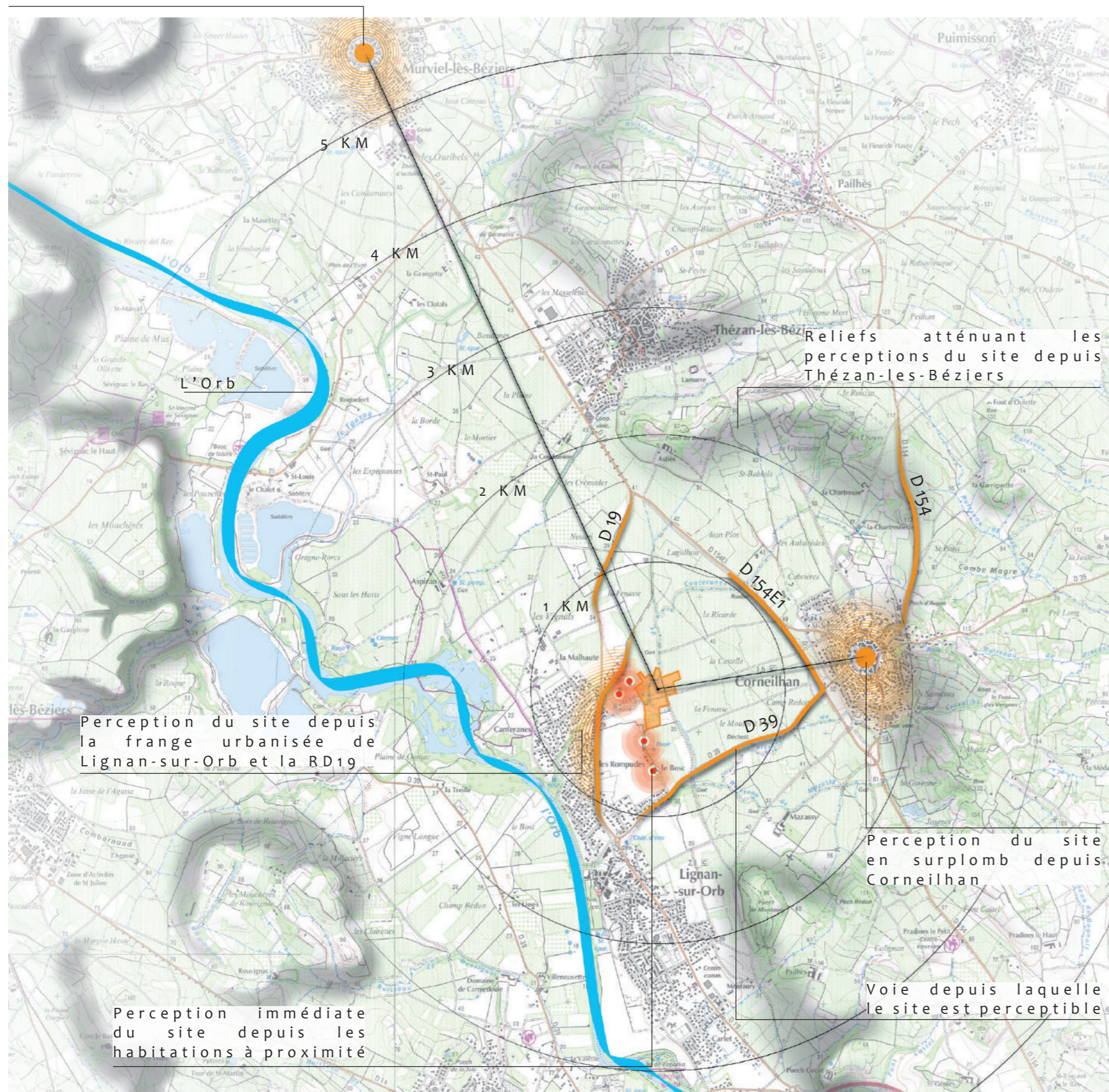
Vue au sein du périmètre d'étude depuis le haut de la butte de l'ancienne décharge. Cette dernière, aujourd'hui en cours de réhabilitation, prend la forme d'un espace en friche, artificiellement bombée, révélant son occupation antérieure.

D. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



Perception du site depuis Murviel-lès-Béziers atténuée par la distance






E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL



Les différentes zones concernées par le bassin de perception du périmètre d'étude sont synthétisées sur l'illustration ci-contre (zones en orange). On relève en particulier :

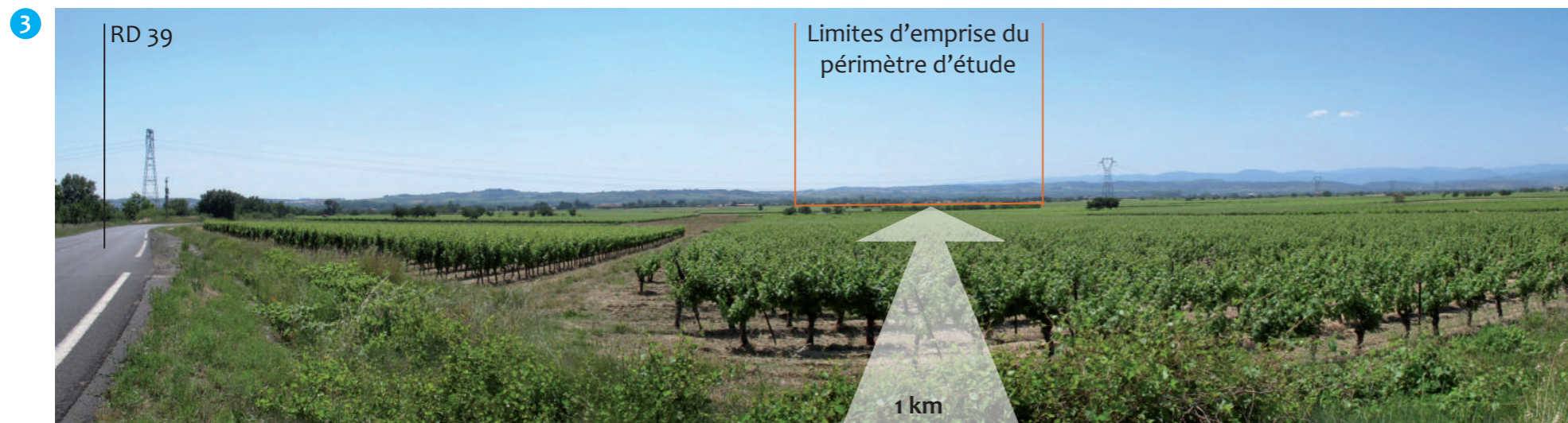
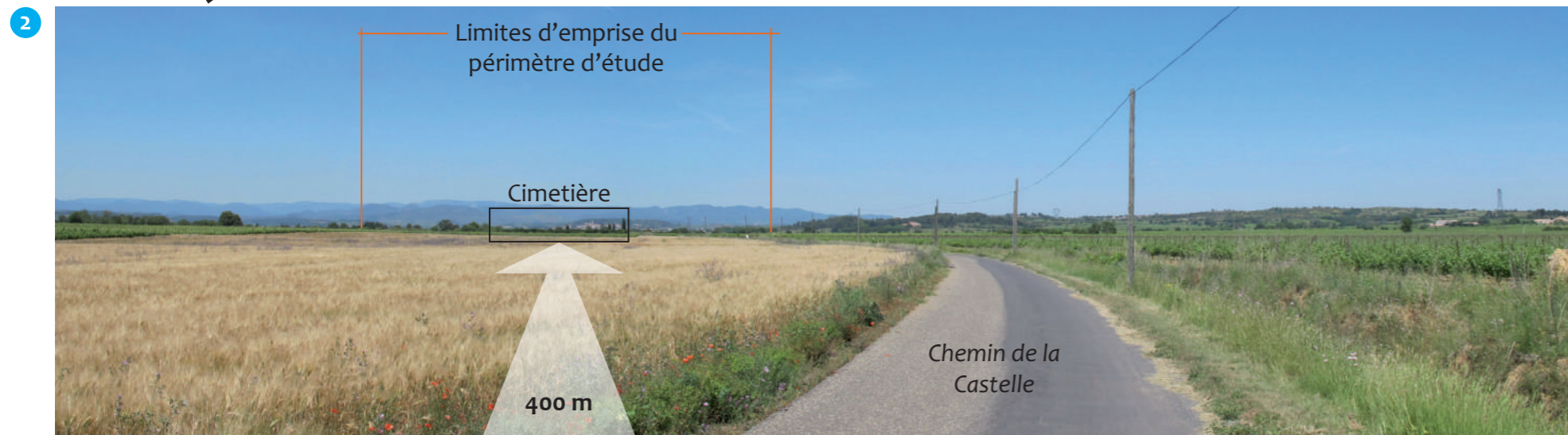
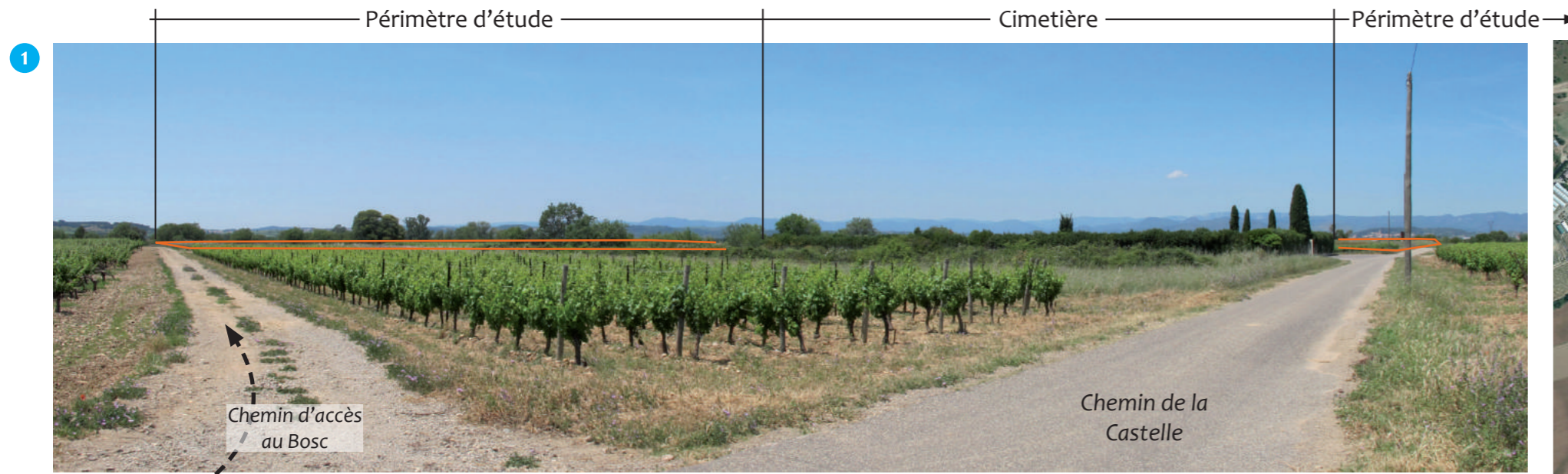
- les villages perchés de Corneilhan et de Murviel-lès-Béziers (photos p. 14 & 15)
- les voies départementales (D 19, D 154E1, D 39) formant un triangle autour du site (photos p. 12 & 13)
- les habitations immédiatement au Sud et à l'Est (voir p. 13)
- la frange urbaine de Lignan-sur-Orb à proximité du site (voir p. 13)

A l'échelle du grand paysage, les coteaux (indiqués par l'ombrage sur la carte) forment les limites de l'enveloppe visuelle de la vallée. L'urbanisation de Lignan-sur-Orb et l'Orb lui-même constituent, pour leur part, des barrières visuelles à l'Est, limitant le bassin de perception du périmètre d'étude.

-  Périmètre d'étude
-  Voies concernées par la perception du site
-  Points de perception rapprochée
-  Villages perchés offrant des vues en surplomb
-  l'Orb



E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL



0 500 m 1 km

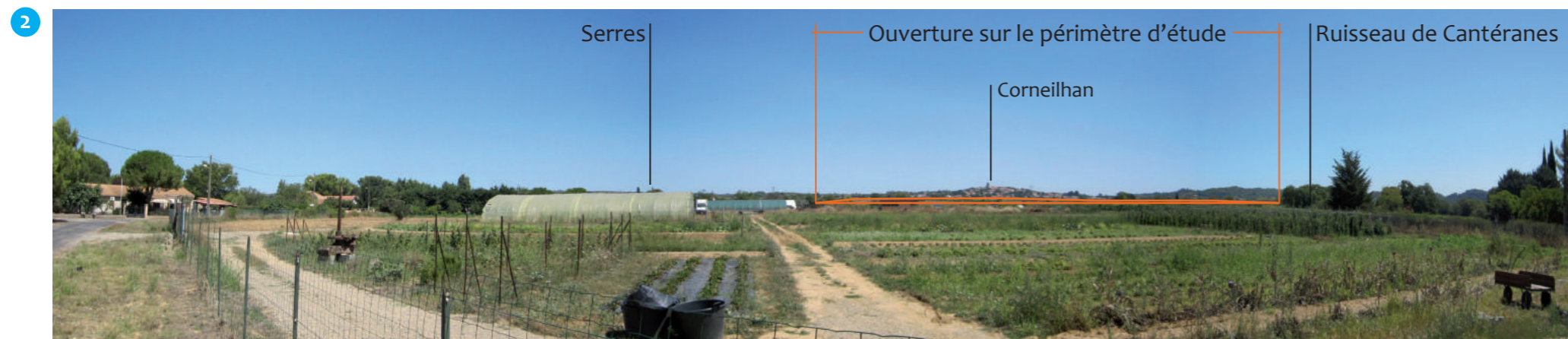


Schématisme des plans successifs, visuellement rapprochés de la prise de vue n° 2 ci-contre

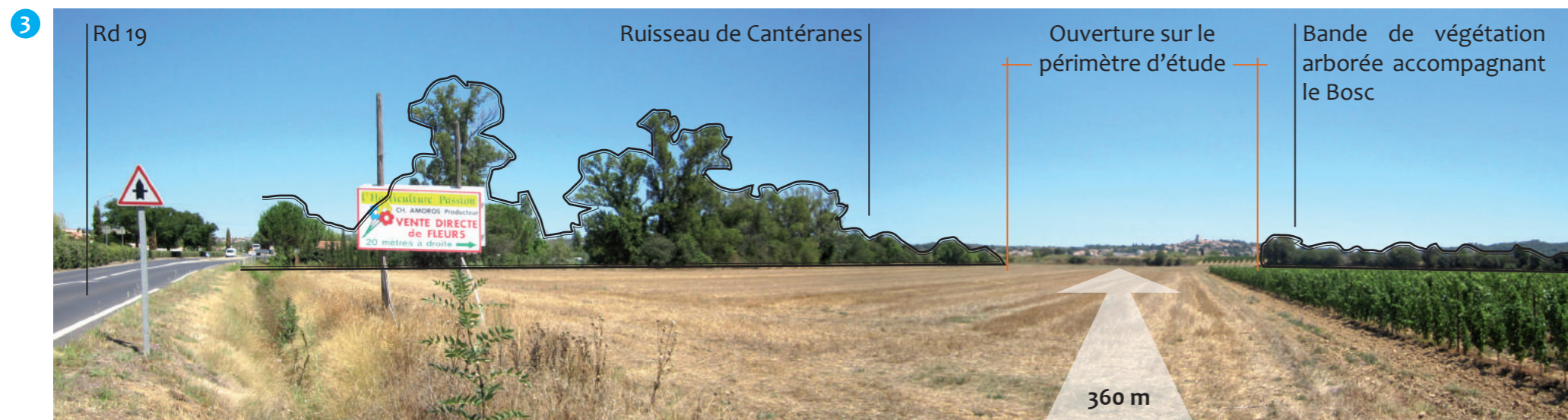
Les photos ci-contre montrent la perception du périmètre d'étude depuis la D 39 au Sud et se rapprochant progressivement le long du chemin de Castelle. Dans ce territoire relativement plat, dominé par la vigne, la vue porte loin mais la profondeur de la perception est rapidement écrasée (sans surplomb, de grandes surfaces paraissent ramassées dans un plan relativement étroit). L'emprise visuelle du périmètre d'études se trouve ainsi minimisée, même à 400 m de distance (voir photo n° 2 et schéma).



Photographie prise depuis la RD 19 au Nord : des parcelles de vigne et des bosquets d'arbres entre le point de vue et le périmètre d'étude suffisent pour limiter la visibilité du site. Seul le sommet de la butte de l'ancienne décharge est perceptible.



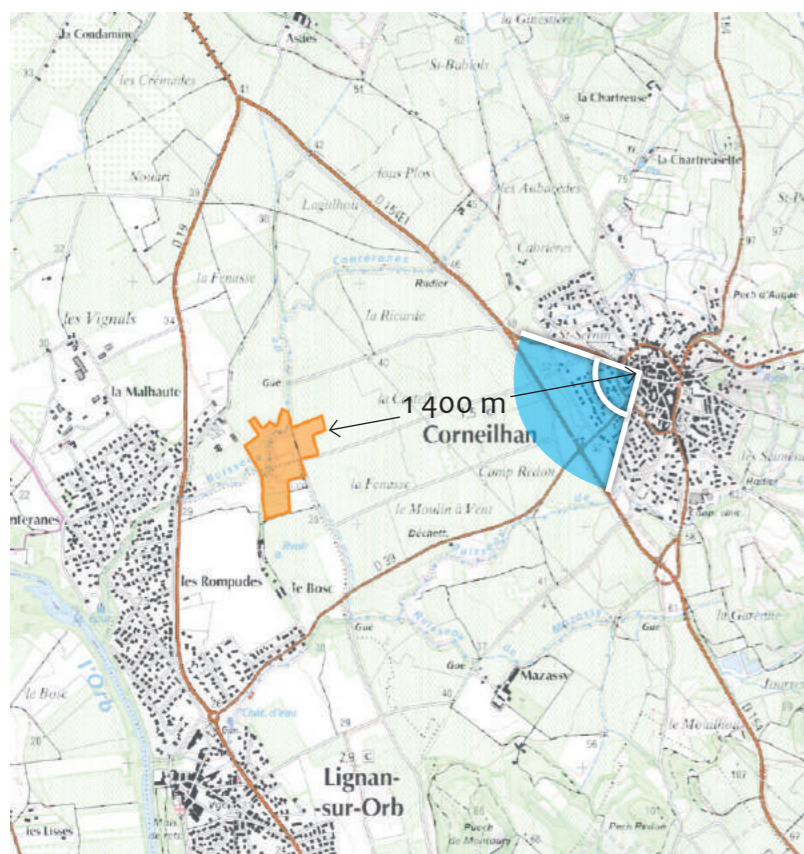
Vue depuis le chemin de la Fenasse (parallèle à la RD 19) : l'espace entre le point de vue et le périmètre d'étude est occupé par des parcelles viticoles, des cultures maraîchères et des serres. Ces dernières obstruent la perception du site depuis les habitations à gauche. Depuis la voie, la vue s'ouvre entre les serres et le ruisseau de Cantéranes sur la partie surélevée de l'ancienne décharge.



Une bande de végétation arborée et la ripisylve du ruisseau de Cantéranes accompagnent les limites du périmètre d'étude perçues depuis la RD 19 à l'ouest. Le site est visible dans une ouverture d'environ 100 m entre les deux.

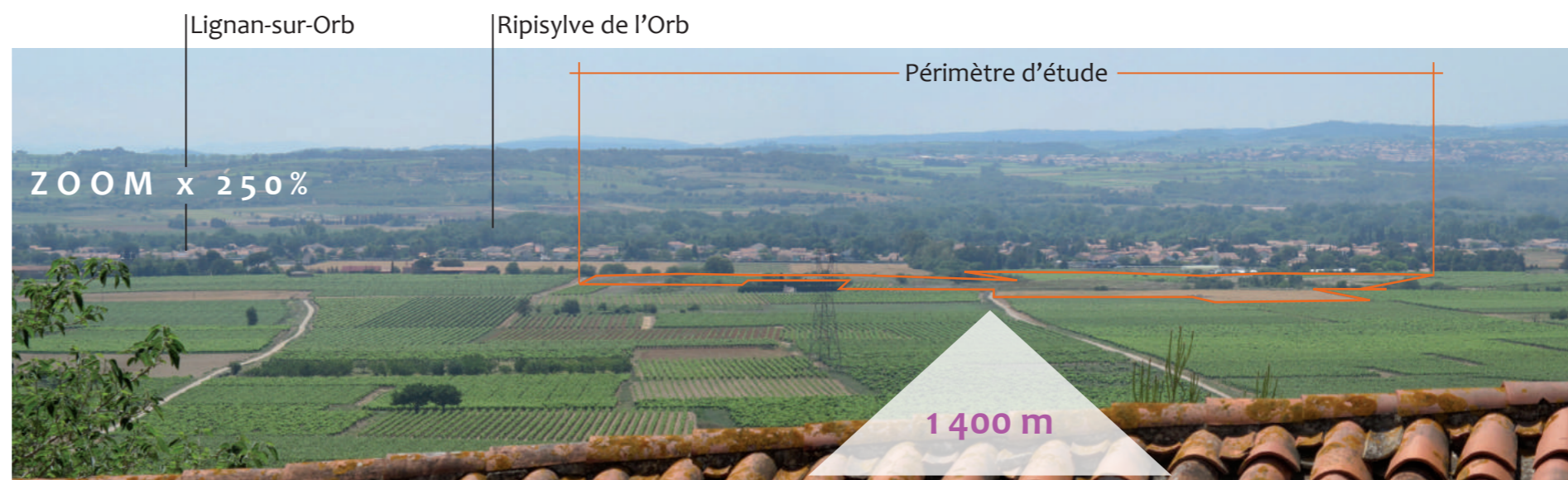


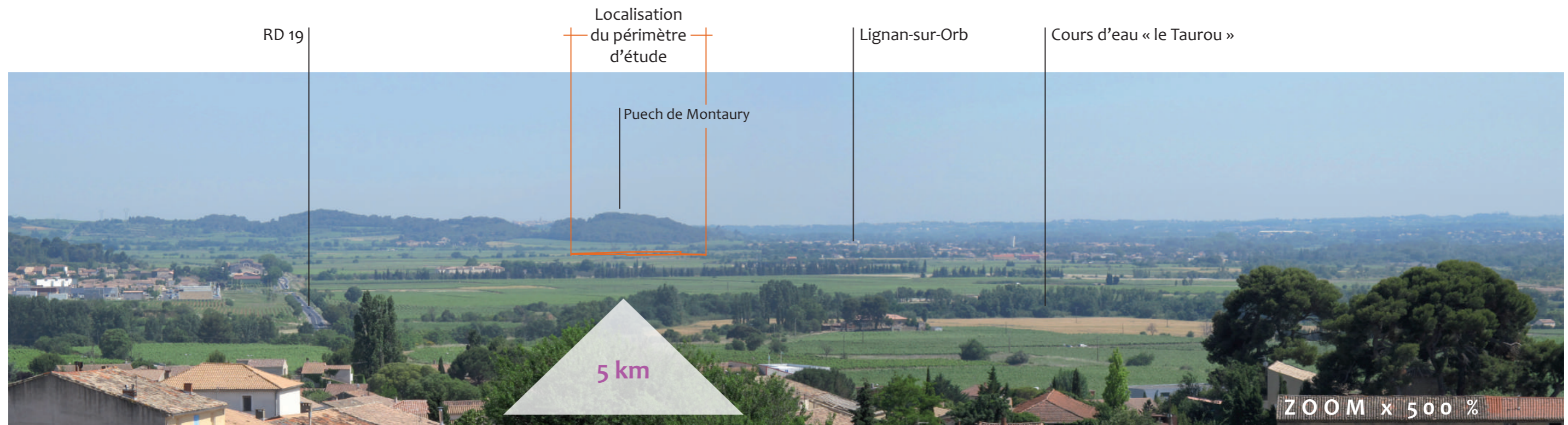
E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL



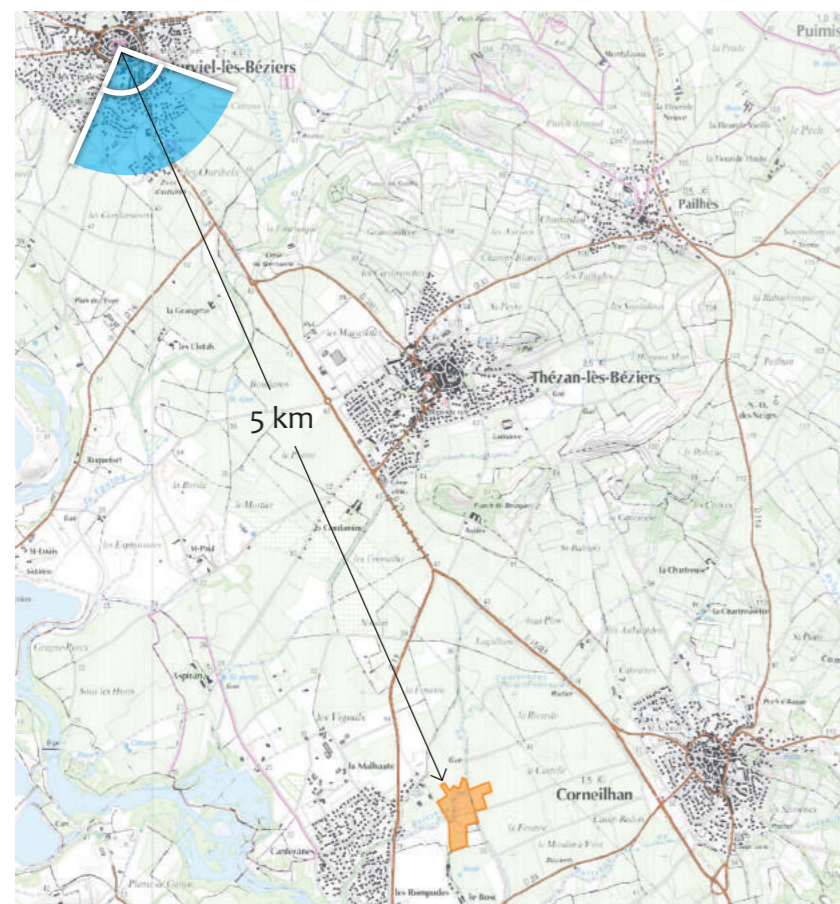
La place devant l'église de Corneilhan offre une vue panoramique sur la vallée de l'Orb et les collines au loin. La plaine viticole s'étend au pied du village, s'arrêtant à la limite formée par l'Orb et sa ripisylve. Cette dernière intègre visuellement l'urbanisation de Lignan-sur-Orb et sépare le premier plan en un patchwork de vignes des collines viticoles de la rive droite de l'Orb.

Le périmètre d'étude, vu d'ici, s'attache davantage à l'ensemble constitué de Lignan-sur-Orb, le cours d'eau et sa végétation qu'à la plaine viticole, offrant une piste d'intégration paysagère depuis ce point de vue.



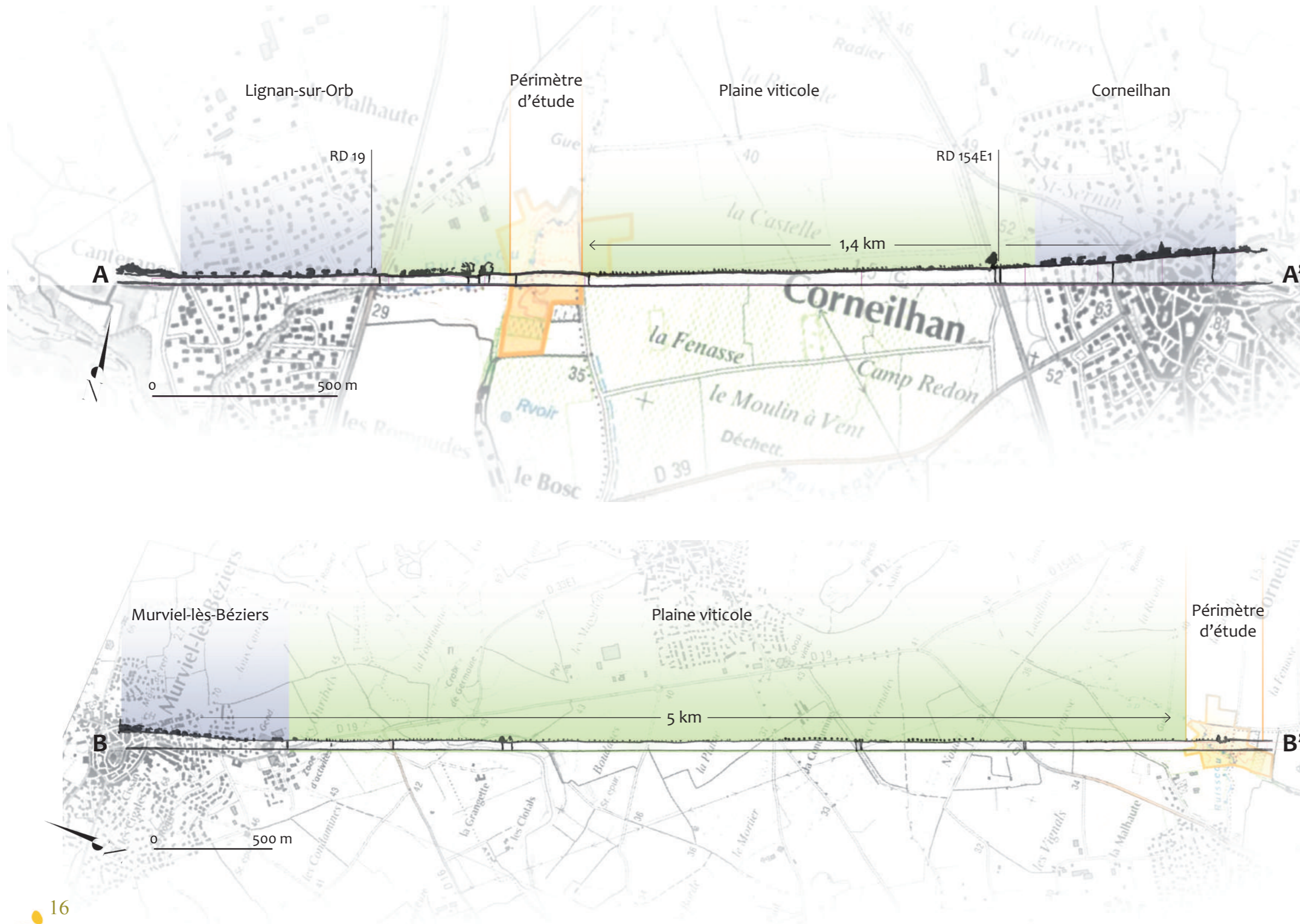


Le rapport entre le dénivelé et la distance séparant le point de vue et le périmètre d'étude contribue à limiter la profondeur de la perception de ce dernier, écrasé au point de présenter l'aspect d'un simple trait.



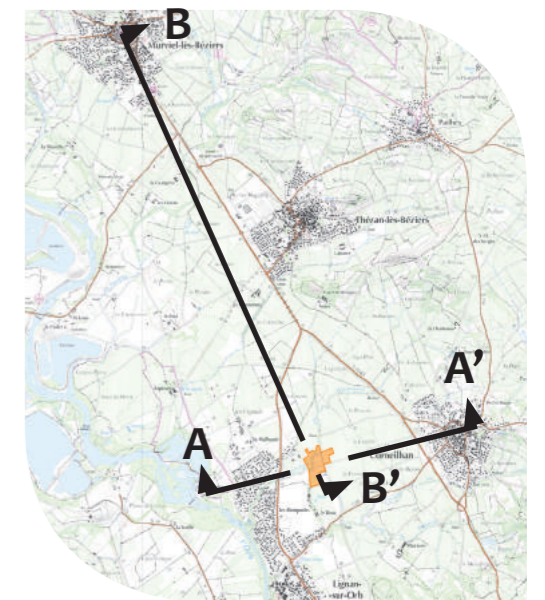
Les hauteurs de Murviel-lès-Béziers offrent une vue surplombant la plaine viticole de la vallée de l'Orb. L'horizon est fermé par les reliefs boisés. La plaine est entrecoupée de cours d'eau et de haies de cyprès, formant des traits sombres horizontaux, structurant l'espace. Le cimetière jouxtant le périmètre d'étude, repère visuel par ailleurs assez fort, est ici moins facilement identifiable, confondu dans la complexité des traits dessinant le paysage. L'éloignement (plus de 5 km) contribue également à minimiser l'emprise visuelle du périmètre d'étude dans le panorama.

E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL



Comme le montrent les photos sur les pages précédentes, les villages de Corneilhan et de Murviel-lès-Béziers se situent sur des hauteurs offrant des belvédères naturels et des vues panoramiques sur la plaine viticole.

Ces points de vues ne dominent pas pour autant le périmètre d'étude et les coupes ci-contre permettent de comprendre le rapport entre « distance » et « dénivelé » qui écrase la perception du site.



F. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Enjeu de maintien de la continuité de la ripisylve



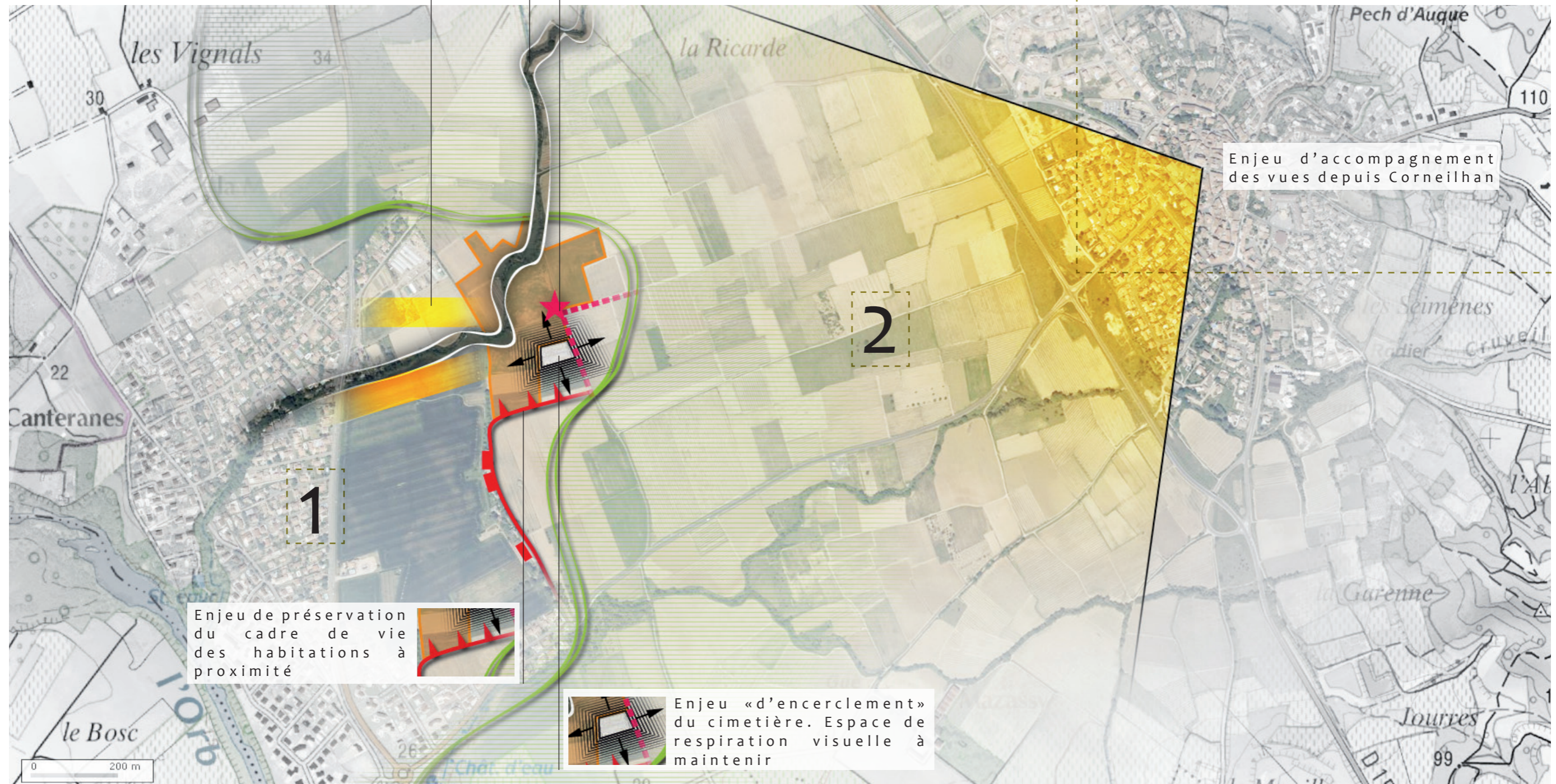
Enjeu d'accompagnement des ouvertures visuelles par le traitement des limites du site



Enjeu de projet, opportunité de valorisation de l'ancienne décharge par la création d'une vitrine technologique

ENJEUX DE PERCEPTION DEPUIS CORNEILHAN

- 1 Enjeu d'intégration du projet dans un ensemble visuel formé par Lignan-sur-Orb et la végétation de l'Orb en arrière plan
- 2 Enjeu de préservation de l'homogénéité de la perception de la plaine viticole



Enjeu de préservation du cadre de vie des habitations à proximité



Enjeu «d'encerclement» du cimetière. Espace de respiration visuelle à maintenir

Enjeu d'accompagnement des vues depuis Corneilhan

Espace urbanisé

Plaine ouverte

II. LE PAYSAGE DANS LE PROJET

•


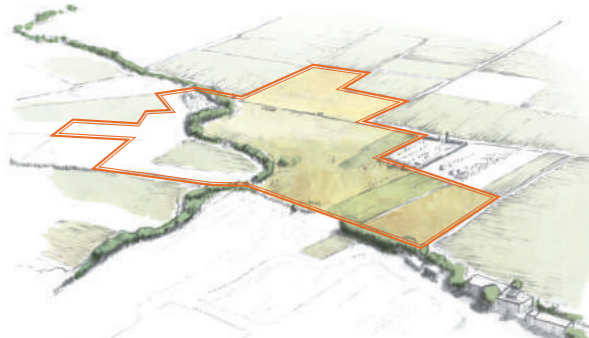

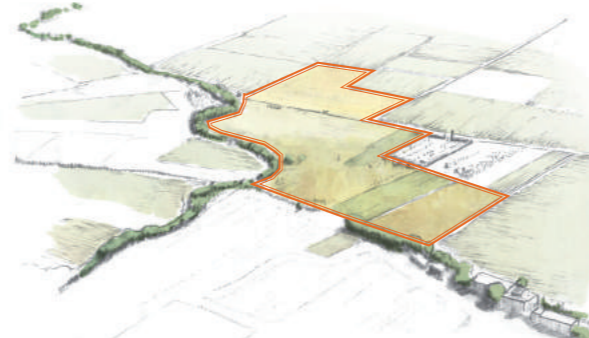

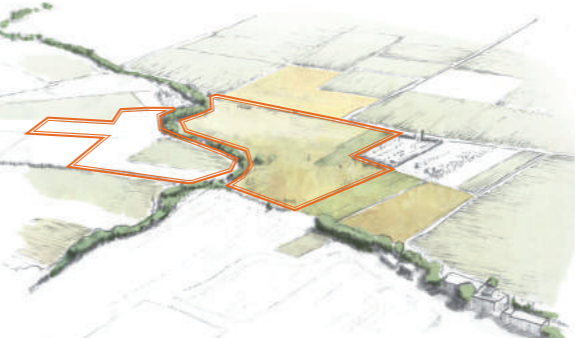


A. ÉVOLUTION DE L'IMPLANTION <i>un processus itératif d'optimisation</i>	19
B. PRÉSENTATION DU PRINCIPE D'ORGANISATION PAYSAGÈRE	20
C. RÉHABILITATION ET IMPLANTATION SUR L'ANCIENNE DÉCHARGE	21
D. MISE EN VALEUR DE LA DÉCOUVERTE DE LA CENTRALE SOLAIRE	22
E. PLANTATIONS ACCOMPAGNANT LES LIMITES DU PROJET	23
F. SIMULATIONS DE L'ÉTAT PROJETÉ	24
<i>Vue rapprochée aux abords du cimetière</i>	24
<i>Vue depuis la RD 19</i>	25
<i>Vue depuis le village de Corneilhan</i>	26
G. SYNTHÈSE & COÛTS DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	27

A. ÉVOLUTION DE L'IMPLANTATION

Un processus itératif d'optimisation

L'implantation du projet obéit à des contraintes techniques, foncières, écologiques et paysagères ainsi qu'à des impératifs de puissance électrique. Celle proposée est le fruit de nombreuses itérations visant à l'aboutissement d'une solution optimale, équilibrée au regard des contraintes et des objectifs.

Au cours de sa conception, plusieurs périmètres d'implantation ont été esquissés et évalués. Les principales variantes sont présentées ci-dessous, accompagnées d'une synthèse des avantages et inconvénients en termes de paysage pour chacune :

LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE INITIAL	LES PROJETS PRÉALABLES D'IMPLANTATION		L'IMPLANTATION PROPOSÉE
 	 	 	 
<p>Le périmètre d'étude initial (totalité des parcelles considérées par le CABM et JMB) constituait le projet potentiel le plus étendu.</p>	<p>Implantation en rive gauche du cours d'eau</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect du cours d'eau • Parcelles exposées au nord évitées <p>Inconvénient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapprochement des habitations au sud 	<p>Implantation de part et d'autre du cours d'eau</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recul au regard des habitations au sud <p>Inconvénient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implantation sur les parcelles exposées au nord 	<p>Implantation finale</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect de la limite naturelle du cours d'eau • Recul au regard des habitations au sud • Parcelles exposées au nord évitées

B. PRÉSENTATION DU PRINCIPE D'ORGANISATION PAYSAGÈRE

Le principe d'organisation et d'insertion paysagère du projet proposé s'articule autour des points suivants :

- Optimisation spatiale de l'implantation
- Réhabilitation de l'ancienne décharge
- Valorisation de la perception du projet dans le territoire
- Plantations spécifiques accompagnant les limites du projet

Optimisation de l'implantation



L'implantation proposée respecte la limite naturelle du ruisseau de Cantéranes et évite les parcelles plus exposées au nord du cours d'eau. Au sud, elle observe un recul au regard du chemin d'accès au Bosc.

Réhabilitation de la décharge



La forme artificiellement bombée de l'ancienne décharge révèle la nature de l'espace et la réalité sous la surface. L'évolution de son caractère paysager nécessite une action forte. A ce titre, la création d'une centrale solaire offre l'occasion de transformer un espace dégradé en vitrine technologique favorisant le développement durable.

Ce travail de réhabilitation est accompagné d'un aménagement soigné au sein de l'installation (gestion des interstices et encouragement de la biodiversité). Sur la décharge, les structures sont posées de manière à limiter les excavations (supports en gabions, onduleurs et transformateurs sur dalle).

Perception du projet dans le territoire



L'installation intercepte le circuit VTT « le tour des vignobles » sur la commune de Corneilhan. Le projet propose un tracé contournant le parc entre les rangées de panneaux photovoltaïques et de vignes. Le tracé débouche sur une aire pédagogique. Celle-ci permettra de comprendre la nature et le fonctionnement de la centrale, accompagnant de manière transparente l'évolution paysagère induite par le projet.

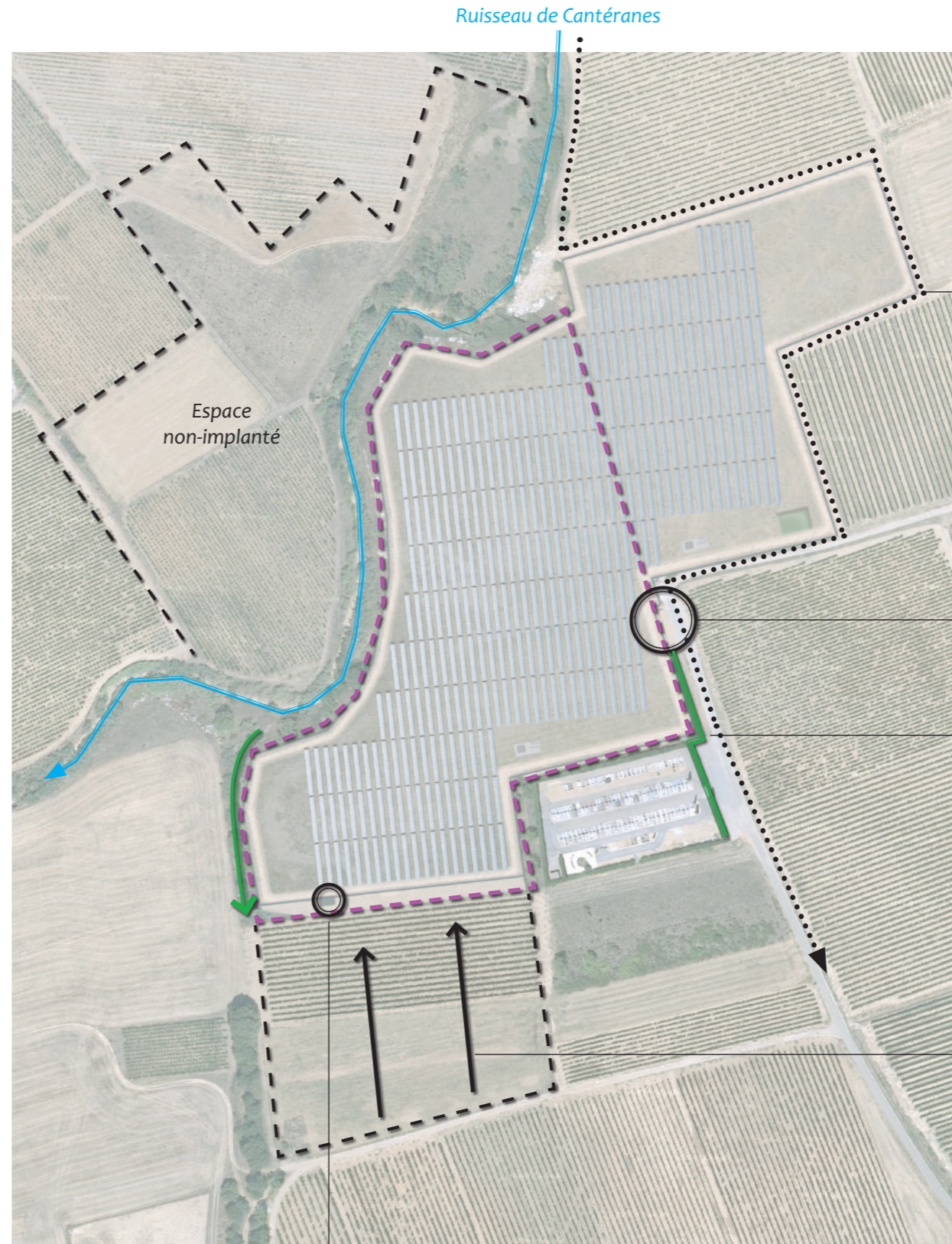
Plantations



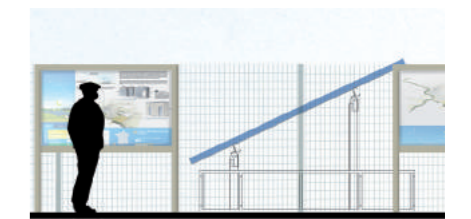
Une haie de cyprès longera le parc et la rue du Bosc, dans la continuité de celle qui enveloppe aujourd'hui le cimetière. La prolongation de la haie permettra de créer une amorce entre le cimetière et la centrale, atténuant le contraste entre les deux espaces. Des plantations mixtes accompagnent le talus à l'ouest du projet.



Habillage en gabions du poste de livraison (voir page 21)



Tracé VTT proposé (voir page 22)



Accueil pédagogique (voir page 22)

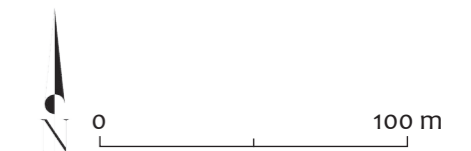
Haie de cyprès dans la continuité du cimetière (voir pages 23 & 24)



Végétalisation du talus accompagnant la limite ouest du projet (voir pages 23 & 25)

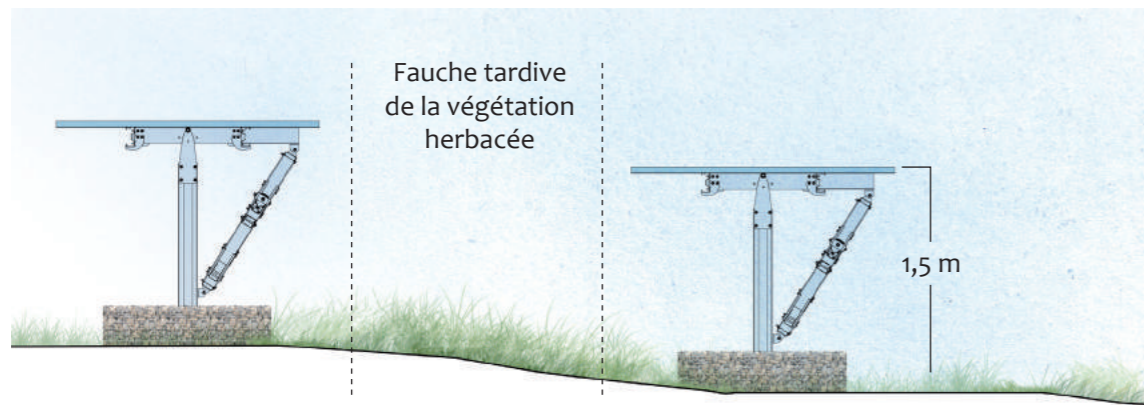


Recul de l'implantation au regard du chemin d'accès au Bosc



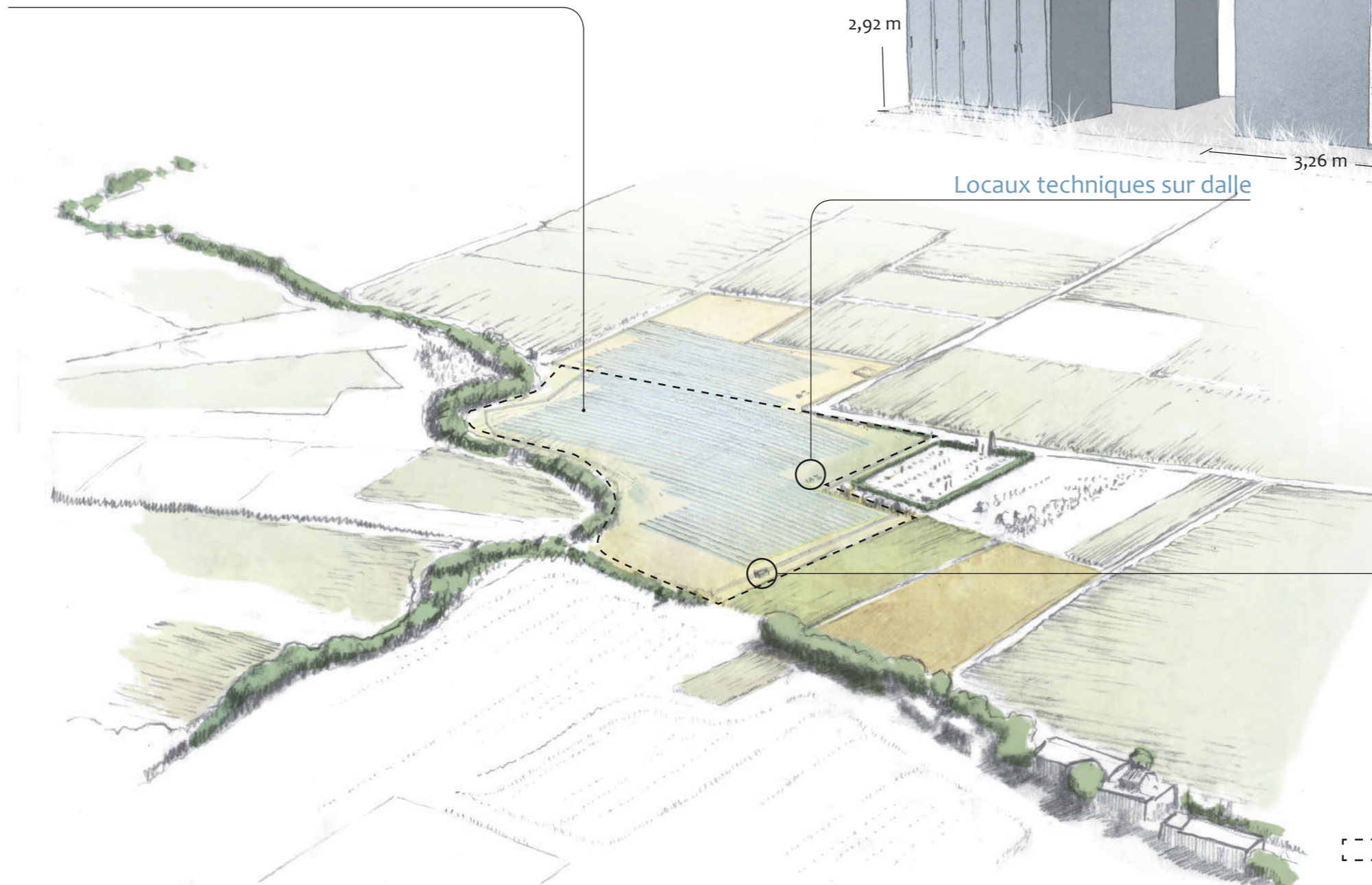
- Limites de l'ancienne décharge
- - - Espace non-implanté du périmètre d'étude

C. RÉHABILITATION ET IMPLANTATION SUR L'ANCIENNE DÉCHARGE



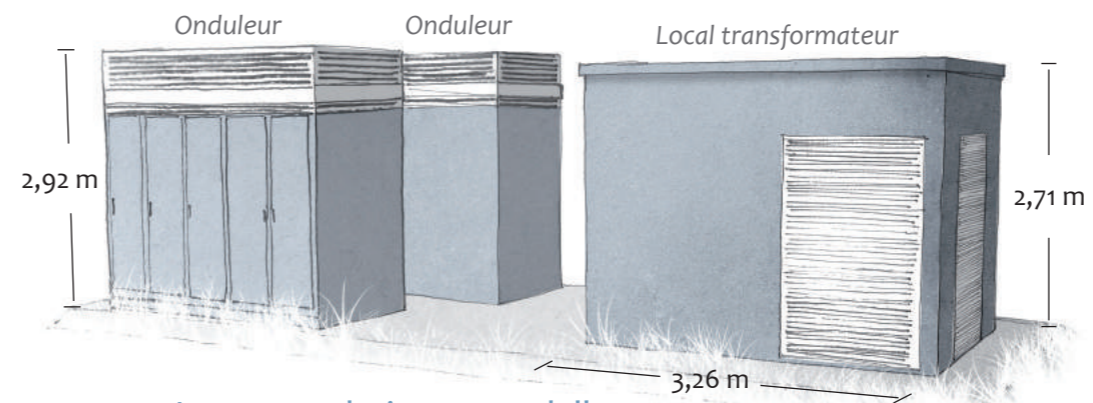
Coupe de principe de la gestion des interstices entre les structures. En dehors de l'espace nécessaire pour l'entretien des modules une fauche tardive permet le développement de la végétation herbacée.

Trackers photovoltaïques sur gabions

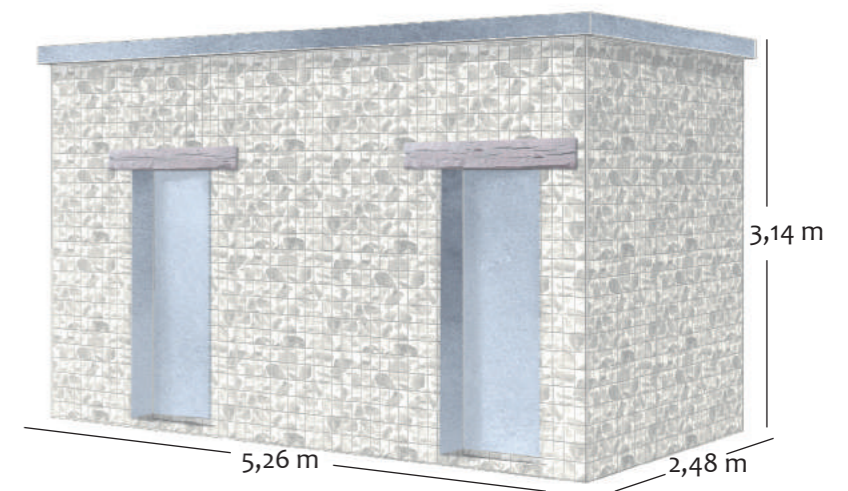


La création d'une centrale solaire sur l'ancienne décharge représente une occasion de transformer cet espace dégradé. Elle présente également plusieurs contraintes. Les structures doivent être posées de manière à minimiser les excavations et la mise en place de fondations. Les supports photovoltaïques seront de type gabions. Les onduleurs et transformateurs seront fixés sur des dalles légèrement surélevées. Au titre de la cohérence visuelle de l'ensemble, un habillage du poste de livraison est proposé avec un rappel des supports solaires ; une seule teinte RAL (7011 : gris fer) est prescrite pour tous les locaux techniques.

Au sein de l'implantation, la gestion différenciée des interstices entre les structures permettra l'épanouissement de la strate herbacée et encouragera la biodiversité. Cette mesure s'inscrit dans l'évolution du site dans le temps et porte sur la qualité paysagère du site même et son avenir au-delà de la vie de la centrale.



■ RAL 7011 : gris fer
 Choix d'une teinte RAL proche de celle des modules pour les locaux techniques (RAL 7011 : gris fer), pour un ensemble visuel cohérent (les différents éléments appartenant à la même gamme chromatique)



Habillage du poste de livraison en gabions
 Positionnement en recul de la voie et du cimetière

⋯ Périmètre de l'ancienne décharge

D. MISE EN VALEUR DE LA DÉCOUVERTE DE LA CENTRALE SOLAIRE

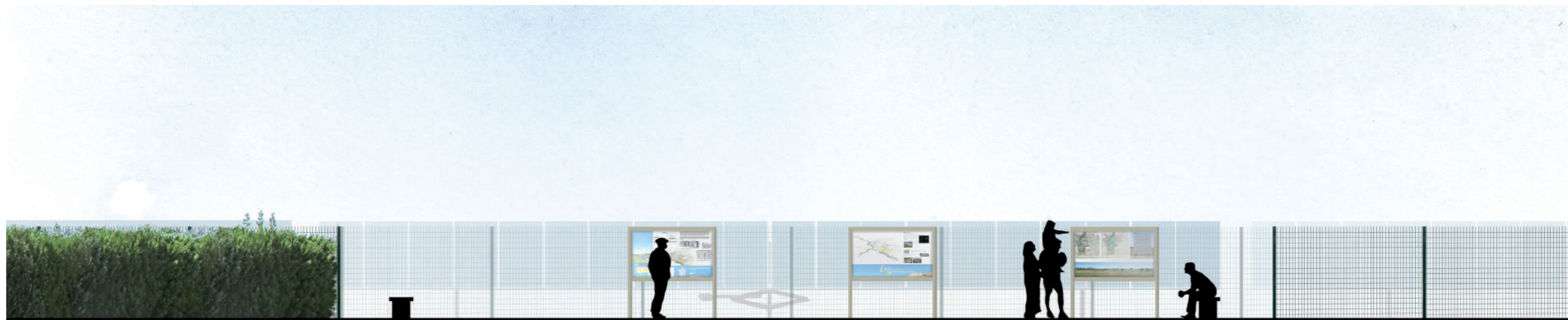
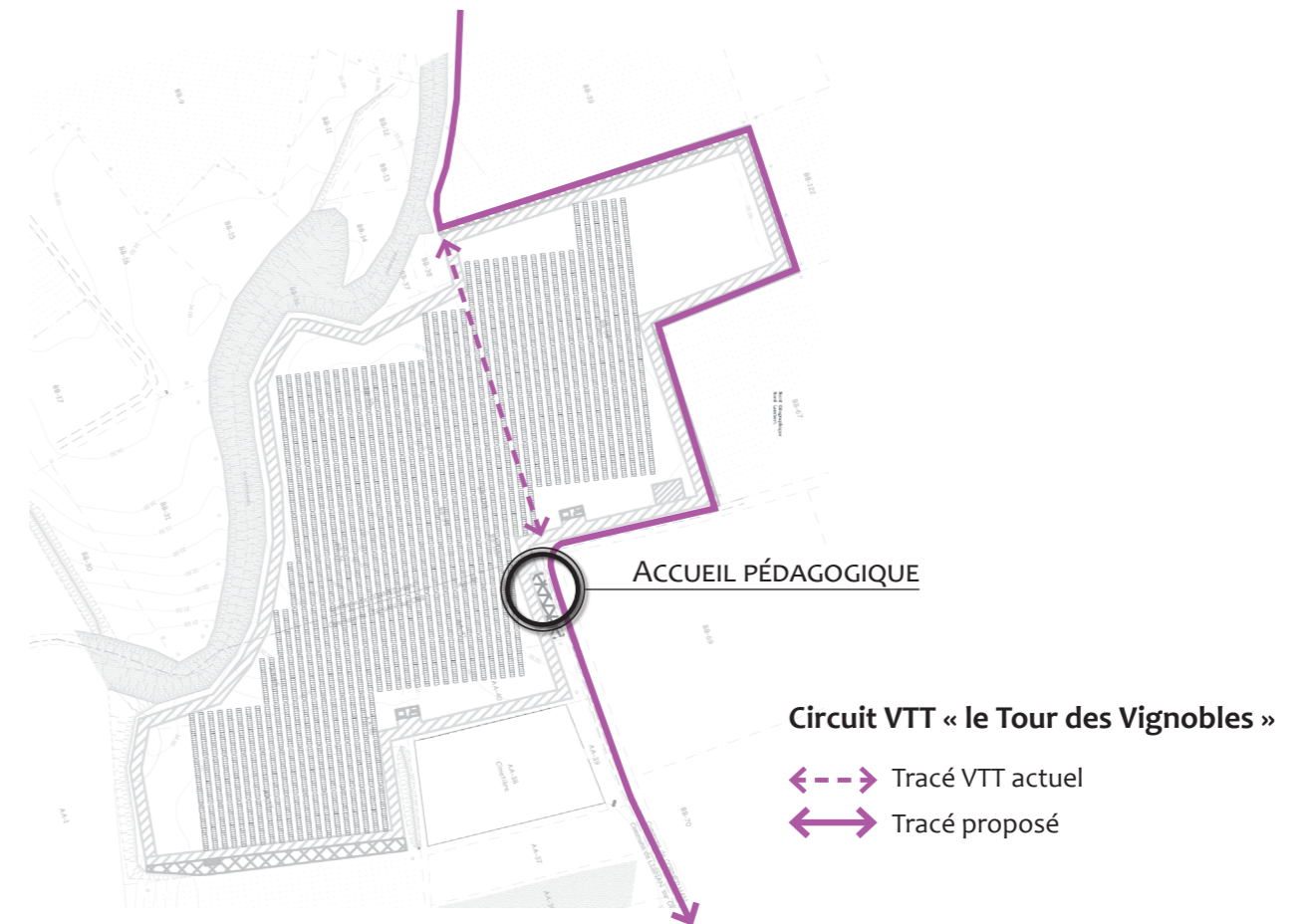
Selon la convention européenne du paysage et la loi éponyme de 1993, le paysage « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le projet actuel propose une évolution paysagère importante, en transformant un site composé de parcelles de vignes et d'une ancienne décharge en une centrale solaire. Le principe d'organisation paysagère décrit précédemment vise à optimiser l'insertion du projet dans l'espace et à favoriser son intégration visuelle dans le cadre existant.

En particulier, l'aménagement d'un accueil pédagogique et du circuit VTT contournant le parc concernent très spécifiquement la question du caractère paysager et sa perception « par les populations ».

Le circuit « le tour des Vignobles » sillonne le territoire communal de Corneilhan et propose « une promenade qui vous fera découvrir en famille le patrimoine de Corneilhan et les couleurs du vignoble au gré des saisons ». Il offre un itinéraire privilégié de découverte du cadre paysager du parc photovoltaïque. Au sein de ce parcours, la centrale peut être conçue comme un événement paysager dont les lignes parallèles, tournées vers le soleil, font écho aux rangées de vignes.

La mise en place d'un espace pédagogique permettra d'accompagner l'évolution paysagère et de construire l'image de la centrale en rapport avec son territoire.



Vue en élévation de l'accueil pédagogique prévu : cet espace permettra de découvrir la centrale de près ; des panneaux explicatifs permettront de contextualiser le projet et de comprendre la nature de l'installation, son fonctionnement ainsi que sa contribution énergétique.

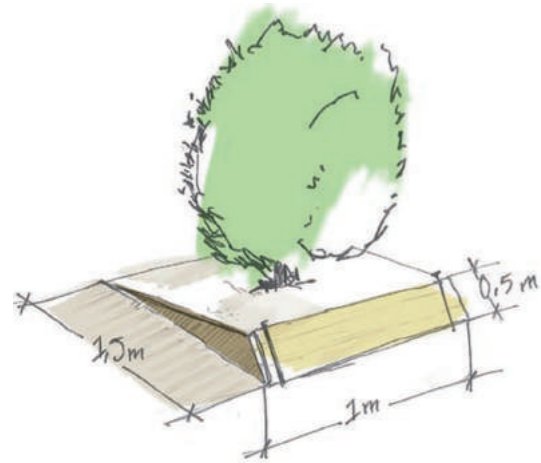


Schéma du principe de plantation avec côtes indicatives à adapter en fonction de la pente.

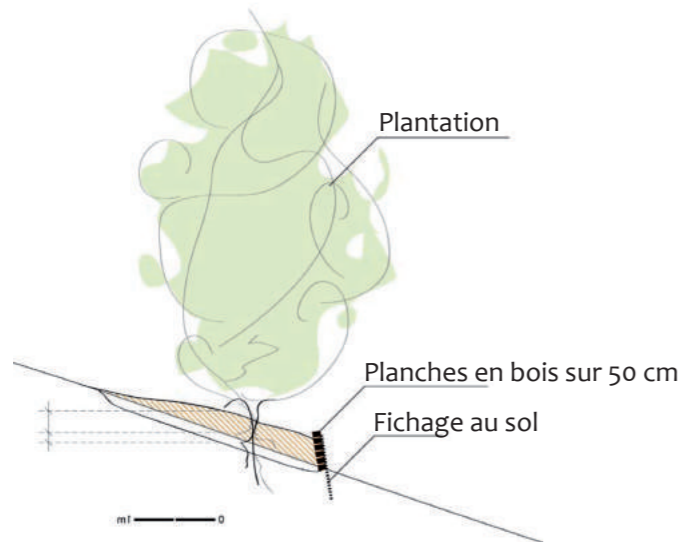


Schéma en coupe du principe de plantation du bombé de l'ancienne décharge

Afin de minimiser les excavations sur l'ancienne décharge, toute nouvelle plantation se fera dans de la terre végétale rapportée. Un système de soutènement léger utilisant des planches en bois (voir schémas ci-dessus) facilitera les plantations. Le passage à la roue rotative sur 10 cm est nécessaire pour assurer la liaison entre la terre existante et la terre apportée ainsi que la prise des végétaux.

PLANTATIONS ARBUSTIVES



Les plantations arbustives sur le talus à l'ouest limiteront l'emprise visuelle de l'installation et contribueront à l'intégration du projet dans la trame végétale environnante. *Voir simulation p. 23*

La palette végétale s'inscrit dans la continuité de la végétation existante et se compose des essences suivantes :

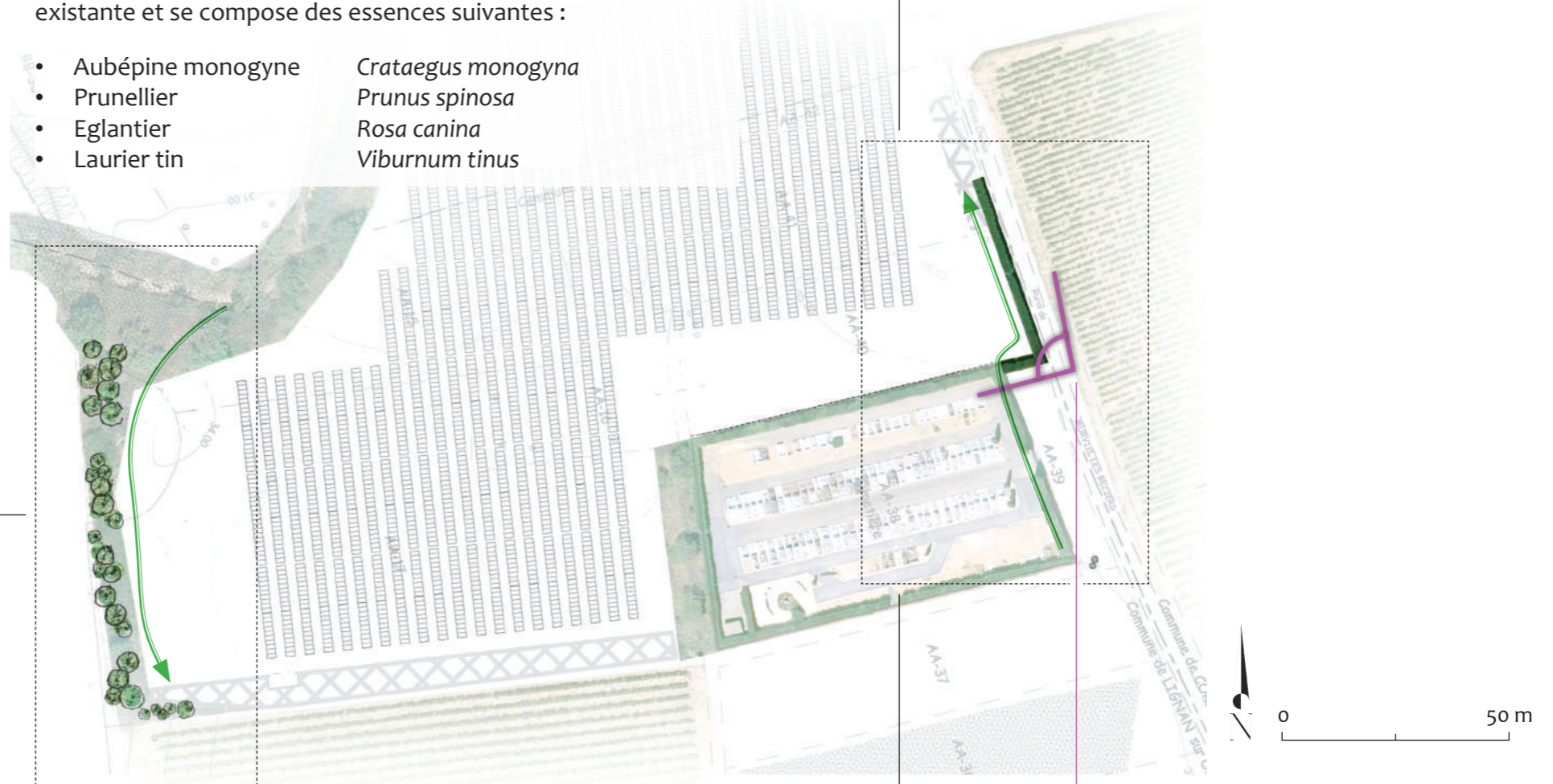
- Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*
- Prunellier *Prunus spinosa*
- Eglantier *Rosa canina*
- Laurier tin *Viburnum tinus*

PROLONGEMENT DE LA HAIE DE CYPRES



Le prolongement de la haie de cyprès existante permettra de créer une continuité visuelle avec le cimetière et un espace de transition entre ce dernier et la perception des modules photovoltaïques.

Voir simulation p. 22



Simulation du site à l'état projeté, vu depuis devant le cimetière : le prolongement de la haie existante permet de préserver le caractère de l'espace aux abords de ce lieu particulier.

F. SIMULATIONS DE L'ÉTAT PROJETÉ

Vue rapprochée aux abords du cimetière

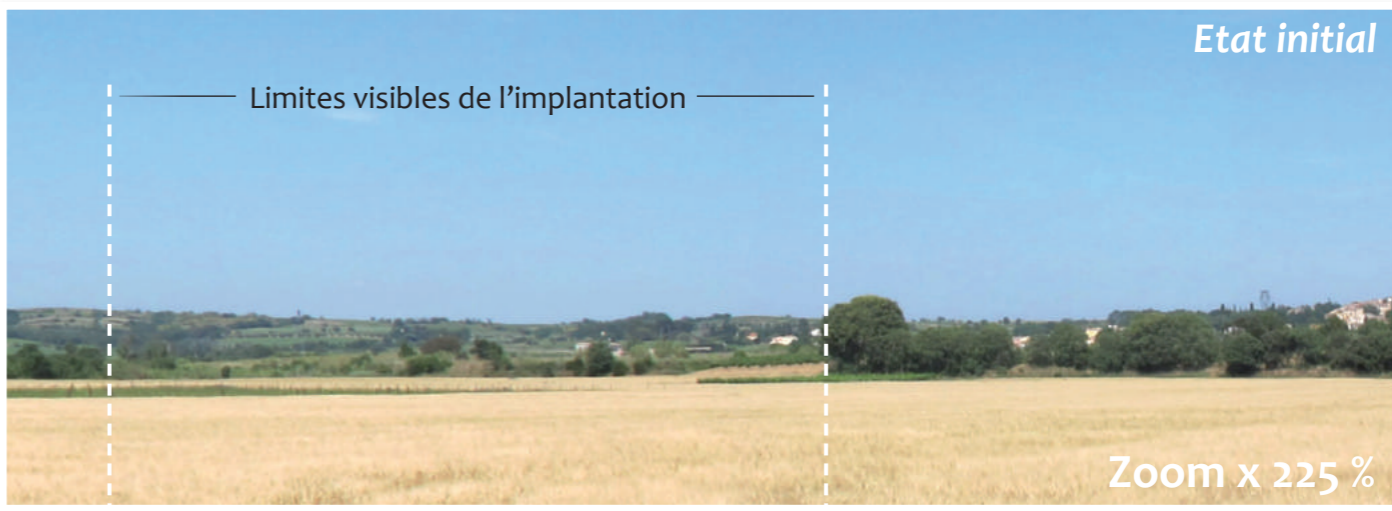
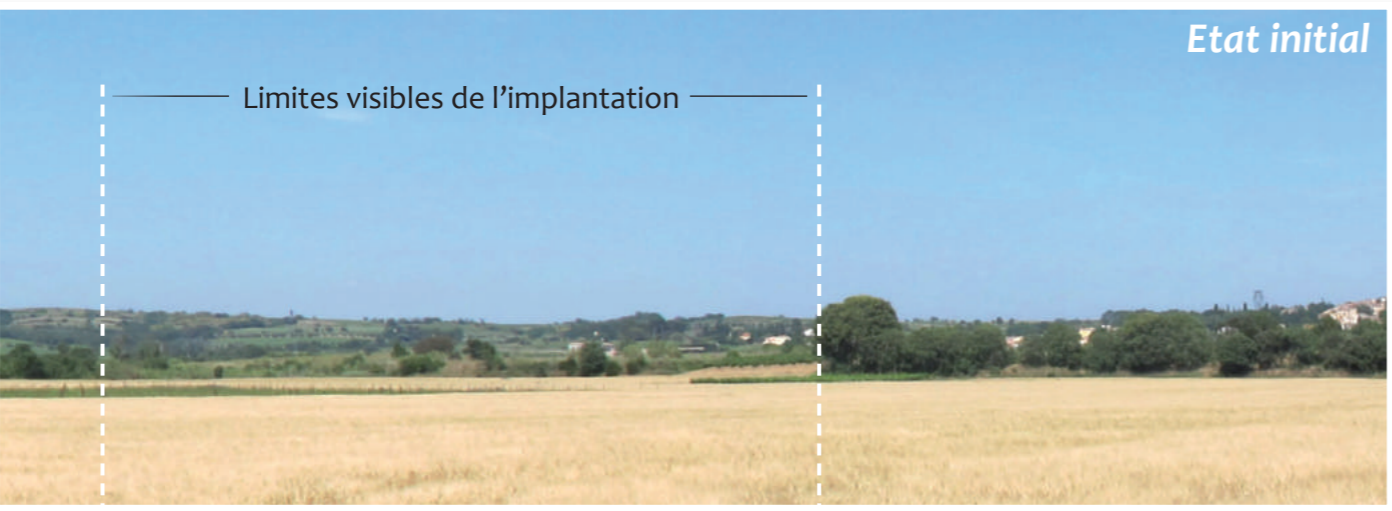


Les simulations ci-contre illustrent le projet de parc solaire avec et sans accompagnement paysager.

Loin de s'inscrire dans une volonté de « cacher » l'installation, la haie de cyprès proposée permet de créer une transition entre le projet et le cimetière et de préserver le caractère de l'espace devant ce dernier.



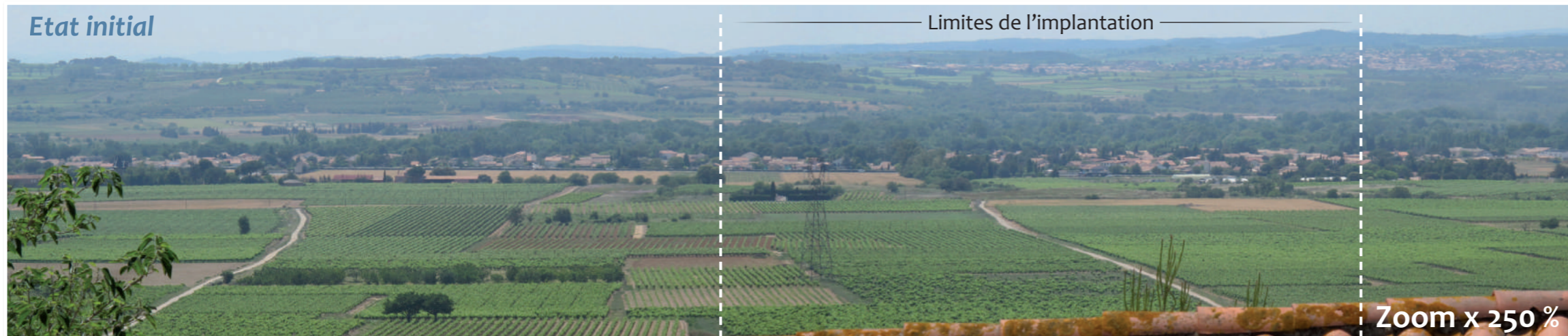
Schéma du prolongement de la haie existante (point de vue devant le cimetière)



Depuis la RD 19, une fenêtre s'ouvre sur le projet entre les haies et bosquets en plan intermédiaire. A environ 700m en retrait de la voie, le projet se perçoit comme une nappe épousant la forme bombée de l'ancienne décharge. Les plantations arbustives le long du talus minimisent l'emprise visuelle du parc et offrent une limite moins artificielle à l'implantation.

F. SIMULATIONS DE L'ÉTAT PROJETÉ

Vue depuis le village de Corneilhan



Le village perché de Corneilhan offre la seule vue d'ensemble sur la centrale projetée. L'emprise visuelle occupée au sein du panorama reste néanmoins relativement réduite.

Le projet s'insère dans la trame viticole en limite de l'espace urbanisé de Lignan-sur-Orb. Cette implantation respecte les limites parcellaires actuelles et ne perturbe pas la structure paysagère existante, limitant ainsi l'évolution du caractère du panorama et du cadre paysager du village.



En synthèse, les enjeux suivants ont été soulevés et ont fait l'objet du traitement suivant, pour une intégration optimisée du projet dans l'espace, le temps et le territoire :

Enjeu identifié	Mesure associée
Enjeu de maintien de la continuité de la ripisylve du ruisseau de Cantéranes	Implantation en rive gauche uniquement
Enjeu d'accompagnement des ouvertures visuelles par le traitement des limites du site	Implantation limitée à l'est du cours d'eau (parcelles évitées). Plantations arbustives sur le talus à l'ouest, limitant l'emprise visuelle du projet.
Enjeu de projet, opportunité de valorisation de l'ancienne décharge par la création d'une vitrine technologique	Création d'une aire pédagogique à un point stratégique du circuit VTT « le tour des vignobles »
Enjeu de préservation du cadre de vie des habitations à proximité	Recul de l'implantation au regard du chemin d'accès du Bosc
Enjeu « d'encerclement » du cimetière. Espace de respiration visuelle à maintenir	Prolongement de la haie de cyprès permettant de créer un espace de transition entre le cimetière et le parc solaire
Enjeu de préservation de l'homogénéité de la perception de la plaine viticole au regard des vues depuis Corneilhan	L'implantation respecte les limites parcellaires actuelles et ne perturbe pas la structure paysagère existante, limitant ainsi l'évolution du caractère du panorama et du cadre paysager du village.

Le site de la Fenasse se trouve aujourd'hui à un point charnière de son évolution. La forme artificielle de l'ancienne décharge révèle son occupation passée. Le projet de parc photovoltaïque représente une occasion d'orienter la mutation du site par une action forte de transformation du lieu.

Les aménagements paysagers visent à accompagner cette évolution par l'optimisation de son intégration visuelle et de son insertion dans la trame paysagère existante.

Habillage en gabions du poste de livraison					8 000 €
Haie de cyprès					
Fourniture et plantation de Cupressus sempervirens y compris tuteurage et cuvette d'arrosage (100 l)*	C10 - 150 / 175	25 u	80 € / u		2 000 €
Plantations arbustives					
Fourniture et plantation d'arbustes (<i>Crataegus monogyna</i> , <i>Prunus spinosa</i> , <i>Rosa canina</i> , <i>Viburnum tinus</i>)*	C3 - 40 / 60	30 u	40 € / u		1 200 €
Fourniture et mise en place de manchons de protection anti-rongeurs					50 €
Mise en place de terre végétale (15 m ³)					450 €
Mise en place de soutènements pour la terre végétale					250 €
Entretien, y compris arrosage manuel N+1 / N+2					2 000 €
				TOTAL	13 950 €

* Plantations à réaliser obligatoirement à l'automne (fin octobre / début novembre)